



*Au service
des peuples
et des nations*

APPEL D'OFFRES

**FOURNITURE ET/OU RENOVATION, INSTALLATION DE CONTENEUR A
USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES /
COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE EN SIX (06) LOTS**

AO n° : UNDP/ITB/2020/145

Projet : Projet d'Appui aux Elections en Côte d'Ivoire (PACE)

Pays : Côte d'Ivoire

Délivré le : 08 Octobre 2020

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Cahier des clauses techniques
- Section 6 : Devis Quantitatif et Estimatif
- Section 7 : Allotissement
- Section 8 : Formulaire de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises / consortiums / partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix
 - Formulaire G : Garantie de soumission

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse procurement.ci@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :

Nom Procurement team

Fonction :

Date : 08 Octobre 2020

Approuvé par :

Nom : Luc GNONLONFOUN

Fonction : Représentant Résident Adjoint

Date : 08 Octobre 2020



SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUSSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction	<p>1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.</p> <p>1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.</p> <p>1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.</p>
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	<p>2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.</p> <p>2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.</p> <p>2.3 En vertu de cette politique, le PNUD :</p> <p>a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;</p>

	<p>b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf</p>
<p>3. Éligibilité</p>	<p>3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.</p>
<p>4. Conflit d'intérêts</p>	<p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. <p>4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.</p> <p>4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le

	<p>gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ;</p> <p>b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.</p> <p>En cas de non-divulgence de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgence soient rejetées.</p> <p>4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p>
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
5. Considérations générales	<p>5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p> <p>5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.</p>
6. Coût de la préparation de l'offre	<p>6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.</p>
7. Langue	<p>7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.</p>
8. Documents comprenant l'offre	<p>8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	<p>9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.</p>

<p>10. Format et contenu de l'offre technique</p>	<p>10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.</p> <p>10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué.</p> <p>10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.</p> <p>10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.</p>
<p>11. Barème de prix</p>	<p>11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO.</p> <p>11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.</p>
<p>12. Garantie de soumission</p>	<p>12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.</p> <p>12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre.</p> <p>12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.</p> <p>12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet :

	<ul style="list-style-type: none"> i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	<p>13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	<p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.

	<p>14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.</p> <p>14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.</p>
<p>15. Offre unique</p>	<p>15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
<p>16. Durée de validité de l'offre</p>	<p>16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.</p> <p>16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.</p>
<p>17. Extension de la durée de validité de l'offre</p>	<p>17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale.</p>

	17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	<p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.</p> <p>18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.</p>
19. Modification des offres	<p>19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.</p> <p>19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.</p>
20. Autres types d'offres	<p>20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.</p> <p>20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».</p>
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne e-Tendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel

	d'offres.
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	
22. Dépôt	<p>22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.</p> <p>22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivré par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.</p>
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	<p>22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :</p> <p>(a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut.</p> <p>(b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. <p>Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.</p>
Offres déposées par courriel ou sur le système e-Tendering	<p>22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne e-Tendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. <p>22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes</p>

	<p>dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien :</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/</p>
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	<p>23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.</p> <p>23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.</p>
24. Retrait, remplacement et modification des offres	<p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».</p> <p>24.3 Système e-Tendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système e-Tendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.</p> <p>24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.</p>
25. Ouverture des offres	<p>25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.</p> <p>25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.</p> <p>25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système e-Tendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.</p>

D. ÉVALUATION DES OFFRES

26. Confidentialité	<p>26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.</p> <p>26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.</p>
27. Évaluation des offres	<p>27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées.</p> <p>27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilitéb) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix.c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée)<ul style="list-style-type: none">a) Évaluation des offres techniquesb) Évaluation des prix <p>L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.</p>
28. Examen préliminaire	<p>28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.</p>
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	<p>29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ;c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ;d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ;

	<ul style="list-style-type: none"> e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	<p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.</p>
31. Devoir de précaution	<p>31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	<p>32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.</p> <p>32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres.</p> <p>32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD</p>

	ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	<p>33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importantes.</p> <p>33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.</p>
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	<p>34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.</p> <p>34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. <p>34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.</p>
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	<p>35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.</p>

36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20d%E

	%80%99Avance_FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F .

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	<p>Les soumissionnaires doivent soumettre leur offre par lot. Le lot étant indivisible</p> <p>Les soumissionnaires souhaitant soumissionner pour plusieurs lots doivent répondre aux critères de capacités cumulés.</p>
3	20	Autres types d'offres	Ne seront pas considérés
4	21	Conférence préalable à l'offre	Sans objet
5	16	Durée de validité de l'offre	Quatre-vingt-dix (90) jours
6	13	Garantie de soumission	<p>Requise pour chaque lot pour un montant de 3.000.000 FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie bancaire (voir le modèle de la section 8) ▪ Chèque certifié d'une banque avec un courrier de la même banque en annexe reprenant la référence de l'appel d'offres et le/les lot(s) soumissionné(s) <p>NB : Dans l'éventualité d'une soumission par mail, le soumissionnaire prendra soin de joindre à son offre technique une copie desdits documents. Les copies originales doivent être déposées à l'adresse du PNUD mentionnée plus bas.</p>

7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Non applicable
8	42	Indemnité forfaitaire	Sera imposée Pourcentage du prix du contrat par semaine de retard : 0,1% Nombre maximal de semaines de retard : 02 semaines après lesquelles le PNUD peut mettre fin au contrat.
9	40	Garantie de bonne exécution	Requise à hauteur de 10 pour cent (10%) de la valeur du contrat
10	12	Devise de l'offre	Francs CFA
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	Deux (2) jours ouvrables avant la date de dépôt des offres.
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Service Achats Adresse : 01 BP 1747 Abidjan 01, Bureau PNUD Plateau Courriel : procurement.ci@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Publication sur le site du PNUD
14	23	Date limite de dépôt des offres	Lundi 19 Octobre à 14H00 GMT
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	<input type="checkbox"/> Dépôt physique ou par mail
15	22	Adresse de dépôt des offres	Dépôt physique Programme des Nations Unies pour le Développement 01 BP 1747 ABIDJAN 01 ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS PLATEAU EN FACE DE LA RADIO RTI DEPOT DANS LA BOITE RESERVEE AUX OFFRES SOUS PLIS FERMES MENTIONNANT LA REFERENCE « UNDP/ITB/2020/145 – FOURNITURE ET/OU RENOVATION, INSTALLATION DE CONTENEUR A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES / COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE».

			<p>Transmission par mail à l'adresse suivante : procurement.ci@undp.org Pour les soumissions par mail, le soumissionnaire prendra soin de mentionner dans l'objet du mail la référence de l'appel d'offres. Compte tenu du volume de certains documents, l'offre peut être transmise par le biais de plusieurs mails.</p>
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système e-tendering)	Sans objet
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	<p>Lundi 19 Octobre 2020 à 15H00 au Programme des Nations Unies pour le Développement 01 BP 1747 ABIDJAN 01 ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS PLATEAU EN FACE DE LA RADIO RTI</p>
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas par lot.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	Octobre 2020
20		Durée maximum prévue du contrat	Quarante-cinq (45) jours calendaires MAXIMUM
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un ou plusieurs fournisseurs selon la combinaison la plus avantageuse pour le PNUD.
22	39	Type de contrat	Contrat de travaux Bon de commande http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD en matière de travaux http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	<i>Non applicable</i>

SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqués.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement. Registre de commerce Attestation de régularité fiscale Attestation CNPS	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable 	
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés¹	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des trois (3) dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum trois (3) années d'expérience pertinente prouvée par le registre de commerce.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum trois (3) contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des trois (3) dernières années (2017-2018-2019/2020) prouvés par des attestations de bonne exécution. Le montant minimum de chaque attestation doit être de 20 000 000 FCFA. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel moyen de 75. 000 dollars É.-U. calculé sur les trois (3) dernières années. En cas de soumission sur plusieurs lots, l'entreprise attestera d'une capacité financière multipliée par le nombre de lot auquel elle soumet et ce afin d'avoir les ressources pour mener à bien plusieurs chantiers en parallèle. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. Le ratio de liquidité doit être au moins égal à un (01). <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou le non-respect	Formulaire E : Formulaire d'offre

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

	des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	technique
Critères d'évaluations	<p>Pour chaque lot :</p> <p>Ingénieur Senior / Chef de projet : Ingénieur Génie Civil ou Ingénieur Travaux Bâtiment BAC +4/5 avec cinq (5) années minimum d'expérience dont trois (3) années avérées dans des travaux similaires.</p> <p>Chef de Chantier : Ingénieur Génie Civil, Ingénieur Travaux Bâtiment BAC +4/5 avec trois (3) années d'expérience ou Technicien Supérieur Génie Civil BAC +2/3 avec cinq (05) années d'expérience dont (2) années avérées dans des travaux similaires.</p> <p>Equipement minimal requis :</p> <p>Une (1) grue mobile de levage en propre ou en location ; Un (1) camion benne en propre ou en location ; Une (1) camionnette en propre ; Une (1) bétonnière ou malaxeuse en propre ; Un (1) marteau piqueur en propre ou en location ; Un (1) Groupe électrogène en propre ; Le matériel de protection (filets, harnais, etc.) en propre ou en location ; Le matériel de perçage et de meulage (perceuse, meuleuse, etc.) en propre ou en location ; Le petit matériel de chantier (pioches, brouettes, pelles, etc.) en propre.</p> <p>Nota Bene : Pour la location, contrat à fournir par type de matériel spécifique. Pour le matériel en propre, fournir les copies des cartes grises ou tout autre document justificatif</p> <p>NB : En cas de soumission sur plusieurs lots, le soumissionnaire doit aligner autant d'équipes diverses – En cas d'attribution de plusieurs lots, le soumissionnaire devra attester de sa capacité technique et en ressources humaines pour mener à bien chaque chantier en parallèle.</p>	<p>Fournir CV + pièce d'identité</p> <p>Fournir liste + preuve d'existence ou contrat de location</p>
Évaluation financière	<p>Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F.</p> <p>La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable)</p> <p>Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.</p>	<p>Formulaire F : Formulaire de barème de prix</p>

Section 5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

Les travaux requis sont organisés selon diverses variantes en fonction des besoins identifiés – pour chaque site identifié, une variante spécifique et un devis particulier est à considérer.

Résumé des variantes :

VARIANTE 1 : TRAVAUX DE *FOURNITURE, D'INSTALLATION ET D'ELECTRIFICATION* DE CONTENEURS 40 PIEDS A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE

VARIANTE 2 : TRAVAUX DE *RENOVATION ET D'ELECTRIFICATION* DE CONTENEURS 40 PIEDS A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE

VARIANTE 3 : TRAVAUX DE *RENOVATION, D'ELECTRIFICATION ET DE REPRISE DE SOCLE DE CONTENEURS 40 PIEDS* A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE

VARIANTE 4 : TRAVAUX DE *RENOVATION, D'ELECTRIFICATION ET DE REALISATION DE SOCLE DE CONTENEURS 40 PIEDS* A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE

**PACE / VARIANTE 1 : TRAVAUX DE FOURNITURE, D'INSTALLATION ET
D'ELECTRIFICATION DE CONTENEURS 40 PIEDS A USAGE D'ENTREPÔTS POUR
LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE
INDEPENDANTE**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Date : 08 Octobre 2020

CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

I – OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), a pour objet de définir les spécifications techniques et les descriptions d'exécution **des travaux de fourniture, d'installation et d'électrification de conteneurs 40 pieds à usage d'entrepôts pour les Commissions Electorales Locales de la CEI.**

Lesdites réalisations d'ouvrages devront être réalisées dans le respect des règles de l'art, des règlements et avis techniques, des normes européennes et DTU en vigueur et sauf dérogation explicite, en conformité aux normes ivoiriennes en vigueur.

II – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent dossier d'appels d'offres couvre les corps d'état nécessaires au parfait achèvement des travaux, prévus au marché et répartis comme suit :

- LOT N°0 : GENERALITES
- LOT N°1 : TERRASSEMENTS
- LOT N°2 : GROS ŒUVRE
- LOT N°6 : SERRURERIE
- LOT N°10 : ELECTRICITE
- LOT N°18 : PEINTURE

* Le terme LOT dans ces prescriptions correspond aux phases de travaux requises et non aux lots de marché à attribuer

III – PLANNING ET CADENCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra soumettre au PNUD dans les SEPT (7) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, le calendrier d'exécution des travaux – **de quarante-cinq (45) jours** – sur lequel il s'engage à conduire le chantier, comportant tous les renseignements et justifications utiles. Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit calendrier, le PNUD fera application des mesures prévues par le C.C.A.G après mise en demeure. Même pour les délais partiels portés au planning. Le planning des travaux sera obligatoirement affiché au bureau du chantier et constamment tenu à jour sous la surveillance de l'ingénieur du PNUD.

IV – PLANS D'EXECUTION ET NOTES DE CALCULS

Dans le cadre du présent dossier d'appels d'offres, des plans de principe ont été édités à l'effet pour l'entrepreneur de s'en approprier et d'en tenir compte dans le choix de son mode d'exécution des travaux et la formulation de sa soumission.

Toutefois, avant le début des travaux, l'entrepreneur devra transmettre la note méthodologique des travaux, le plan d'hygiène, de sécurité et environnemental du chantier ainsi que les notes de calculs justificatives et tous les plans d'exécution nécessaires (fondations, coffrage, ferrailage, électricité, etc...) à la réalisation des ouvrages. Les frais induits sont à la charge de l'entrepreneur.

V – VISAS ET CONTRÔLES DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les visas « *bons pour exécution* » des travaux, ainsi que les recommandations techniques et approbations des matériaux et matériels sont de la compétence exclusive de l'ingénieur du PNUD.

VI – IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est tenu de faire établir, à ses frais, par un géomètre expert agréé, l'implantation des massifs de fondations et des plateformes devant recevoir les bureaux préfabriqués, objets du présent Appels d'offres. La pose des repères définissant les axes et les points de niveaux seront également à sa charge.

VII – INSTALLATION DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de prévoir, à ses frais, un local de chantier qui servira de lieu d'entreposage et de stockage de ses matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de ses prestations prévues au marché. Il devra également prévoir, un autre local pour les réunions de chantier. Les réunions de chantier présidées par l'ingénieur du PNUD se tiendront lors des visites de site jusqu'à la fin des travaux. Ce local, devra disposer :

- d'une table d'au moins 2 x 1.5m et d'au moins six (6) chaises ;
- de panneaux muraux en contreplaqué pour l'affichage des plans ;
- d'un espace qui servira à recevoir les échantillons des matériaux et équipements retenus pour les différents corps d'état.

VIII – APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE

L'entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires, à ses frais, auprès de la SODECI et de la CIE pour l'alimentation en eau et en électricité du chantier. Dans le cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seront pas disponibles, l'entrepreneur est tenu d'assurer les approvisionnements nécessaires à l'aide de citernes d'eau potable (PH=7) et de groupes électrogènes en nombre suffisant.

IX – MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

Les matériaux et équipements destinés à l'exécution des travaux faisant l'objet du présent Cahier des Prescriptions Techniques seront de qualité reconnue. La qualité des produits utilisés sera certifiée par un organisme ivoirien de certification (CODINORM, LBTP, etc.) et/ou par un organisme international de certification (CSTB, AFNOR, EUROCODES, etc.). Dans tous les cas, les conditions générales et la qualité des produits, équipements ou matériaux seront définies par les normes ivoiriennes et internationales en vigueur.

Tout produit, équipement ou matériau destiné aux travaux fera l'objet d'une autorisation d'utilisation par l'ingénieur du PNUD. En cas de doute, le produit, équipement ou matériau devra être soumis, préalablement aux essais d'agrément – *nécessaires* – justifiant de leur conformité aux spécifications et normes en vigueur ou spécifiées explicitement par un avis technique et justifiant d'une fiche technique.

X – PROVENANCE DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

D'une façon générale, la provenance des matériaux, matériels, équipements et fournitures devra être agréée par l'ingénieur du PNUD. Les sables de rivière ou de lagune seront lavés, tamisés, exempts de tous détrit.

Les ciments seront livrés sur le chantier en sacs plombés de 50 kgs. Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité sera rejeté.

Tous les matériaux non conformes à ces prescriptions seront refusés.

XI – ECHANTILLONNAGE

L'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur du PNUD, un échantillon de chaque espèce de matériau, d'équipement ou de fourniture qu'il compte utiliser. Il ne pourra les mettre en œuvre qu'après acceptation et/ou approbation donnée par l'ingénieur du PNUD.

Les échantillons acceptés seront déposés au bureau du chantier ou tout autre lieu - *réputé sûr* - et serviront de base de vérification pour la réception des travaux. L'entrepreneur devra présenter à toute réquisition, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux proposés.

XII – GARANTIE

L'entrepreneur garantit que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés en exécution du présent Marché sont neuves et n'ont jamais été utilisées. L'entrepreneur garantit en outre que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés n'ont aucune défectuosité due à leur mise en œuvre. Le PNUD est seul compétent pour juger de la qualité des matériaux, matériels et fournitures et décider de leur lieu d'emploi particulier. Le lieu de provenance des matériaux ne peut en aucune façon préjuger de leur qualité.

Les provenances devant faire l'objet d'un agrément seront soumises au PNUD en temps utile pour respecter le délai d'exécution – ***de quarante-cinq (45) jours*** – contractuel et au maximum dans un délai de SEPT (7) jours ouvrables à compter de la notification du Marché.

XIII – ESSAIS DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les frais d'essais de conformité des matériaux, matériels et fournitures aux spécifications normatives seront à la charge de l'entrepreneur. Les essais seront effectués conformément aux normes en vigueur. A défaut, aux modes opératoires agréés par le PNUD. Ils seront faits obligatoirement par un laboratoire agréé par le PNUD.

XIV – CONTROLE DES TRAVAUX ET VERIFICATION DE LA QUALITE

Le PNUD se réserve le droit de procéder à tout contrôle des travaux qu'il jugera nécessaire, soit par ses propres moyens soit par d'autres organismes de contrôle (Laboratoire, Bureau de Contrôle, etc.). Ainsi, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, des réunions de chantier hebdomadaires seront organisées et feront l'objet de compte-rendus. Il sera porté aux comptes rendus (i) les généralités, (ii) le point d'avancement des travaux, (iii) les observations sur les travaux et les recommandations techniques, (iv) les diligences, (v) les points de divers.

Pour la vérification de la qualité des matériaux mis en œuvre, à chaque fois, qu'il le jugera utile et à la demande du PNUD, l'entrepreneur est tenu de fournir les échantillons nécessaires au dit contrôle à ses frais et en quantité suffisante. De même que l'entrepreneur est tenu de donner libre accès à l'organisme chargé de la vérification et lui assurer les moyens nécessaires (main d'œuvre, échafaudage, éclairage, eau et électricité, etc.). L'entrepreneur devra prendre ainsi toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier, la quantité suffisante des matériaux vérifiés et acceptés ; indispensable à la bonne marche des travaux et dont

l'échantillonnage aura été agréé par le PNUD et par l'ingénieur.

La demande de réception d'un matériau, devra être faite au moins quatre (4) jours avant son emploi. Les matériaux et fournitures ne répondant pas aux normes, DTU et règles en vigueur seront refusés et évacués du chantier dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

XV – MALFAÇONS ET VICES DE CONSTRUCTION

Si des malfaçons et/ou vices de construction qui s'avéreraient irréparables venaient à être décelés, les ouvrages correspondants seront démolis et repris entièrement et ce, à la charge de l'entrepreneur.

Si ces malfaçons et/ou vices de construction entraînent des dépenses ou dégâts pour d'autres corps d'état d'une part ou des dégâts sur le voisinage (constructions mitoyennes, réseaux ou voiries) d'autre part, ces dépenses et reprises des dégâts seront également à la charge de l'entrepreneur.

CHAPITRE II : DEVIS DESCRIPTIF

PREAMBULE

Il est recommandé que l'entrepreneur soumissionnaire se rende sur les lieux, par autant de visites que nécessaires pour prendre connaissance des difficultés liées à l'exécution des travaux en termes d'accessibilité du site.

L'entrepreneur s'assurera de respecter toutes les dispositions requises dans le cadre des mesures ANTI COVID édictées par le gouvernement et de s'assurer, si requis, de la disponibilité des équipements nécessaires (masques, gel, etc.) à ses propres frais. Le PNUD ne fournira aucun équipement.

De ce fait, l'entrepreneur devra prendre connaissance de la nature du sol en présence et de l'espace à bâtir, de s'assurer de tous les aléas possibles pouvant gêner la pleine jouissance de sa capacité technique et financière. Il devra, à cet effet, prendre toutes les précautions idoines et nécessaires – *avant la soumission* – pour pallier et soumettre à l'ingénieur et au PNUD, les insuffisances techniques possibles liées à la déclinaison du projet.

Car, l'entrepreneur soumissionnaire étant réputé jouir de capacités techniques et professionnelles avérées et compléter – *le cas échéant* – par des observations et recommandations ; les détails manquants au Dossier d'Appels d'Offres. L'ingénieur et le PNUD jugeront de la pertinence desdites observations et recommandations. Et si tel est le cas, elles seront versées au Dossier d'Appels d'Offres comme additifs et divulguées à toutes les entreprises soumissionnaires qui les prendront en compte.

Dans tous les cas, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne sera admise après le délai imparti aux entreprises pour formuler leurs offres. Les différentes soumissions devant respecter le cadre du Devis Quantitatif proposé, in fine.

LOT N°0. GENERALITES

0.1 – GENERALITES

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- L'implantation de l'ouvrage
- L'élaboration des plans d'exécution, de transmission de fiches techniques et d'échantillons de matériaux et de matériels des différents corps d'état.

47. 0.1.1 – Implantation de l'ouvrage

L'implantation des plateformes devra se faire par un géomètre expert inscrit à l'ordre des géomètres experts de Côte d'Ivoire. Les données géodésiques et les coordonnées géométriques de l'implantation devront faire l'objet d'une approbation de l'ingénieur, avant tout début des travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'implantation et aléas s'applique au mètre carré (m²).

Localisation : Cf. plan d'implantation

48. 0.1.2 – Elaboration des plans d'exécution, essais de conformité et transmission de fiches techniques

L'entrepreneur devra procéder par l'intermédiaire de bureaux d'études techniques à :

- l'élaboration de plans d'exécution des différents corps d'état ;
- la transmission de toutes fiches techniques et échantillons relatifs aux produits et matériels à utiliser dans le cadre des travaux ;
- des prélèvements d'échantillons de matériaux et à des essais d'écrasement possibles.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'élaboration des études et des essais de laboratoire et des essais in-situ s'applique au forfait (forf.).

LOT N°1. TERRASSEMENTS

1.1– FOUILLES DE FONDATIONS

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- L'entrepreneur devra s'assurer des caractéristiques des sols en présence, des taux admissibles des sols, au travers d'études géotechniques qu'il pourra faire mener à ses frais préalablement.
- La fourniture de tous matériels nécessaires ;
- L'exécution des fouilles en pleine masse et en rigoles en terrains de toutes natures y compris étaieusement et blindage si nécessaires ;
- L'évacuation à la décharge publique de toute terre non nécessaire, provenant des déblais préalablement réalisés.

49. 1.1.1 – Fouilles de la Plateforme

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des fouilles en pleine masse de 1^è catégorie par tous moyens. La fouille de dimensions minimales variables – *selon plans d'exécution approuvés* – et d'une profondeur de vingt (20) centimètres pour les fonds des plateformes en-dessous du Terrain Naturel et de vingt (20) centimètres pour les bèches de dimensions 20 cm x 25 cm. Dans tous les cas, la profondeur du bon sol sera préconisée.

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser le compactage du fond de fouilles, avant tous travaux de gros œuvre. Le compactage sera mécanique à l'aide d'une dame vibrante ou d'une dame mécanique. Le compactage sera à 95% de l'OPM

Localisation : Emprise de la Plateforme de l'ouvrage à réaliser.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fouilles et aléas s'applique au mètre cube (m3).

LOT N°2. GROS ŒUVRE

2.1– OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La mise en œuvre d'un béton de propreté ;
- La réalisation d'une plateforme et de longrines en béton armé formant bèches ;
- La réalisation d'un dallage armé d'épaisseur 15 cm ;
- La mise en œuvre sur ouvrages béton, d'enduits ciment.

50. 2.1.1 – Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 d'épaisseur 5 cm

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser sur une épaisseur minimale de cinq (5) centimètres, un béton de propreté et comprenant :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Les graviers seront de quartz, ou de granit concassé. Ils seront lavés et exempts de terres ou de boues et détritux végétaux.
- La fabrication du béton dosé à 150 kg/m3 constitué de 150 kg de ciment CPJ 32,5, de 400 L de sable 0/5, 800 L de gravillons 5/25 et 120 L d'eau ($6 \leq PH \leq 9$) ;
- Le réglage soigné des fonds de fouilles ;
- La mise en œuvre du béton de propreté, le serrage et le lissage du béton.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de transport des constituants, de fabrication, de mise en œuvre du béton et aléas s'appliquent au mètre cube (m3).

Localisation : Fond de fouilles. Suivant plan d'exécution.

51. 2.1.2 – Plate-forme en Béton Armé de terre-plein

L'entrepreneur adjudicataire devra la réalisation d'une plateforme en béton armé qui comprend :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Le réglage et le compactage hydraulique du sable mis en place ;
- La fourniture et la mise en place d'un film polyane d'épaisseur minimale de 200 μm ;
- La confection et le montage des coffrages bois sur le périmètre du bâtiment ;
- Le façonnage et la mise en place d'armatures à raison de 1,2 kg d'acier par mètre carré de dallage ;
- L'exécution d'une plate-forme en Béton Armé d'épaisseur quarante-cinq (45) centimètres en béton dosé à 250 kg/m3 constitué de 250 kg de ciment CPJ 42,5 ou CPA 42,5, de 450 L de sable 0/5, 850 L de gravillons 5/25 et de 120 L d'eau de gâchage ($6 \leq PH \leq 9$) ;
- L'exécution des joints de dilatation de retrait et d'isolement, le mode d'exécution des travaux, etc..., devront être conformes aux recommandations et règles professionnelles des travaux de dallage n° 482 de Mars-Avril 1990 ;

- L'exécution de renforts d'aciers sous cloisons ;
- Les réservations nécessaires pour les éventuels scellements de pièces métalliques ;
- Le décoffrage et le ragréage si nécessaire.

2.1.2.1– Béton de forme d'épaisseur 35 cm minimum et bûches 20 cm x 25 cm y/c armatures

2.1.2.2– Coffrage bois

Localisation : Plateforme en béton armé

Ces prix s'entendent toutes sujétions d'achat et de transport des constituants, de la pose du film polyane, de fabrication et de mise en œuvre du béton, du façonnage et de pose des aciers et aléas. Ces prix s'appliquent au mètre carré (m2) pour le béton, au mètre carré (m2) pour le film polyane et au mètre carré (m2) pour le coffrage en bois.

2.2 – OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux :

- La mise en œuvre d'enduits ciment hydrofuge sur ouvrages béton.

52. 2.2.1 – Enduits sur ouvrages bétons

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des enduits au mortier de ciment et comprenant :

- la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires ;
- la mise en place des échafaudages nécessaires ;
- le nettoyage et l'humidification du support ;
- la fabrication d'un mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 de sable sec ;
- l'exécution de l'enduit en 3 couches (gobetis + corps d'enduit + couche de finition) suivant pour une épaisseur de 1,5 cm à 2 cm, jusqu'à 0,10 cm en-dessous du TN ;
- l'enduit sur ouvrages béton sera un enduit hydrofuge lissé ;
- le nettoyage après travaux et l'évacuation des gravois à la décharge publique.

2.2.1.1– Enduit ciment hydrofuge lissé

L'enduit ciment hydrofuge de finition lissée à mettre en œuvre sera constitué de mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 et de produit hydrofuge type SIKALATEX de chez SIKA ou de qualité équivalente.

Localisation : Sur ouvrages en béton

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions d'achat, de transport des constituants, de fabrication et de mise en œuvre des enduits et aléas, s'appliquent au mètre carré (m2) pour les enduits.

LOT N°6. SERRURERIE

6.1– CONTENEUR

53. 6.1.1 – Conteneur maritime de type HIGH CUBE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la fourniture et l'installation d'un conteneur maritime de type HIGH CUBE de dimensions nominales **12192 mm x Largeur 2438 mm x Hauteur 2896** y compris les chaînes et cadenas de condamnation et toutes sujétions de pose.

Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- L'achat et le transport sur le site du conteneur maritime 40 pieds de type HIGH CUBE ;
- Le nettoyage par brosse métallique ou par sablage si nécessaire ;
- La mise en place et le réglage de l'ensemble sur la plateforme béton ;
- L'achat et la pose d'antivols haute sécurité Mul-T-Lock **Container Lock**. C'est un dispositif lourd qui se pose sur les barres de crémone des **conteneurs métalliques et maritimes semblable aux fermetures SECUPLUS**. Cet antivol est constitué d'un élément coulissant en **acier spécial** munit d'une **gâche blindée et renforcée**. L'écartement est ajustable de 300 à 460 mm. La fermeture de ce **dispositif antivol pour conteneur** est assurée par un **cylindre haute sécurité Mul-T-Lock** fixé sur le dispositif.
- Le nettoyage après travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas de fourniture, de transport, de façonnage, d'élagage, de réglage et de pose du conteneur sur la plateforme y compris les antivols haute sécurité. Ce prix s'applique à l'unité (u).

6.1.1.1 – F/P Conteneur maritime de type HIGH CUBE de Longueur 12192 mm x Largeur 2438 mm x Hauteur 2896 y/c 2 fermetures antivols haute sécurité

LOT N° 10. ELECTRICITE

Le présent descriptif a pour objet de définir les installations électriques devant être réalisés dans les hangars à usage d'entrepôts. Les installations électriques seront réalisées selon la norme NF C 15-100 dans sa version la plus récente (2015-2016).

10.1– ALIMENTATION PRINCIPALE

54. 10.1.1 – Branchement niche CIE et raccordement électrique

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation de l'alimentation électrique depuis le point de raccordement CIE (Niche de comptage) jusqu'à la boîte de dérivation d'entrée dans le bâtiment.

Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- la fourniture de câble à feuillard HFG 1000 4 x 6 mm² de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) ;
- le tracé de la tranchée jusqu'à la limite de propriété, faisant office d'entrée (boîte de dérivation) pour l'alimentation électrique du bâtiment ;
- l'exécution de la tranchée de largeur maximale de quinze (15) cm et de profondeur minimale de cinquante (50) cm pour les circulations piétonnes et de quatre-vingt (80) cm pour les circulations d'engins et de véhicules ;
- la mise en place du lit de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la pose du câble électrique selon le tracé ;
- la mise en place de la deuxième couche de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la mise en place d'une couche de terre de déblais sur une hauteur comprise entre quinze (15) et vingt (20) cm ;
- la mise en place du grillage avertisseur de couleur rouge, sur toute la longueur du raccordement électrique. Il sera positionné entre 15 et 30 cm au-dessus du réseau ;
- la fermeture de la tranchée par une dernière couche de terre de déblais pour noyer le câble armé.

Localisation : Tranchée à réaliser et pose du câble de raccordement électrique

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml) de câble et de grillage avertisseur.

55. 10.1.2 – Mise à la terre et liaisons équipotentielles

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La création d'une mise à la terre indépendante par piquet de terre en cuivre de longueur minimale de deux (2) mètres relié par un conducteur de terre (H07V-K) de 16 mm² sous gaine de protection PVC ou cuivre nu de 29 mm² – en fond de fouille – jusqu'à la barrette de coupure posée à l'extérieur – sur la paroi externe – du conteneur et situé à 30 cm (minimum) par rapport au Terrain Naturel ;
- La terre sera remontée sur une barrette de coupure et sera implantée selon un schéma technique approuvé par l'ingénieur du PNUD. La barrette de coupure à utiliser est la barrette de coupure haute

avec isolant céramique ;

- La mise en équipotentialité de toutes les masses métalliques par procédé CADWELL ;
- La vérification de la mesure de terre. Cette mesure ne devra pas dépasser cinq (5) Ohms.

Localisation : Emplacement selon plan approuvé

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique au mètre linéaire (ens.).

10.1.2.1 – Mise à la terre par ceinturage de câble cuivre nu 29 mm² et piquet de terre y/c raccords bimétalliques, regard et barrette de coupure haute

56. 10.1.3 – Tableau de distribution

Ce prix comprend :

- La fourniture, la pose et le raccordement du tableau de distribution électrique suivant le synoptique à transmettre et approuvé par l'ingénieur du PNUD ;
- Le Tableau de distribution électrique du bâtiment sera de chez LEGRAND ou de chez SCHNEIDER ou ABB et comportera au moins huit (8) modules dans lequel sera installé des Interrupteurs Différentiels triphasés de type A de sensibilité 30 mA comme protections de tête, des DPN pour protéger les circuits d'éclairage d'ampérage adéquat, un parafoudre de calibre adéquat. Le schéma électrique devra être fourni pour avis et approbation par l'ingénieur du PNUD avant son implémentation dans le bâtiment ;
- Le Tableau de Distribution électrique sera implanté à l'intérieur du conteneur de concert avec les parties prenantes et alimenté comme indiqué. Il sera composé selon les indications du bilan de puissance, de la note de calcul électrique, du schéma synoptique et des spécifications techniques en vigueur ;
- La mise en œuvre des différents raccordements et connectiques électriques des protections et répartiteurs modulaires ;
- Les tests divers et l'équilibrage des différentes phases si nécessaire ;
- La certification de conformité **SECUREL** des installations électriques ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Emplacement selon plan

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage, de connexion et aléas s'applique à l'unité (u)

10.1.3.1 – F/P Coffret de type apparent 8 modules y/c protections de tête triphasées et protections de circuits par DPN et parafoudre

10.2– DISTRIBUTION INTERIEURE

57. 10.2.1 – Câblages électriques

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de la distribution électrique à l'intérieur de l'Abri préfabriqué. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

- La fourniture et le passage de câble électrique U 500 VGV 3 x 1,5 mm² type PLASTICABLE ou équivalent de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) pour l'alimentation des circuits d'éclairage en plafond. Les câbles seront posés sous goulottes rondes ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique de principe.

Ces prix s'entendent toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml).

10.2.1.1 – F/P câble U 500 VGV 3 x 1,5 mm² sous tube isolant et sous goulotte ronde apparente

10.3 – APPAREILLAGES

58. 10.3.1 – Interrupteurs

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'interrupteurs électriques. Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose d'Interrupteurs Double Allumage étanche de chez LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique à transmettre par l'entrepreneur.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'interrupteurs.

10.3.1.1 – F/P Interrupteur D.A étanche de type apparent

59. 10.3.2 – Appareils d'éclairage

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'appareils d'éclairage. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED nue 0,60 m 18 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;

Localisation : Façades du conteneur pour les réglettes fluo-mono étanches, Réglettes fluo-mono nues dans les conteneurs.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'appareils.

10.3.2.1 – F/P Réglette fluo-mono LED nue 0,60 m 18 w

10.3.2.2 – F/P Réglette fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 w

10.4– DIVERS

60. 10.4.1 – Frais de contrôle SECUREL

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge à la fin de ses travaux d'électricité, de faire réaliser par l'organisme national de contrôle et de vérification des installations électriques LBTP SECUREL afin d'attester de sa conformité aux normes en vigueur : Ce prix comprend :

- Le paiement des honoraires du prestataire de contrôle et la délivrance à l'entrepreneur – le cas échéant – de l'attestation de conformité des installations électriques SECUREL.

Localisation : Installation électrique à vérifier et à certifier

Ce prix s'entend toutes sujétions et aléas de déplacement et de vérification. Ce prix s'applique à l'ensemble (ens.)

N°18. PEINTURE

18.1– TRAVAUX PREPARATOIRES

18.1.1– Travaux préliminaires

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux préparatoires conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- Le brossage à la brosse métallique du support existant et des maçonneries neuves, le lavage éventuel, jusqu'à l'obtention d'un support propre et sain ;
- L'égrenage, l'époussetage et le ponçage du support neuf jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ou ;
- Le décapage, l'époussetage et le ponçage des anciens badigeons jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ;
- Le grattage par brosse métallique et par cutter, le lavage par eau à pression type KARCHER ;
- Le dégraissage des éléments par solution décapante pour éléments ferreux ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateforme béton et supports ferreux

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.1.1.1 – Brossage, égrenage et époussetage de maçonneries neuves

18.1.1.2 – Grattage, lavage et nettoyage par dégraissage des supports ferreux

18.2– PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS

18.2.1– Peinture sur plateforme

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de peinture conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et **DTA** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin. A savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- La mise en œuvre d'une (1) couche d'impression de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente, diluée avec 20% d'eau et appliquée de préférence au rouleau et ce conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;
- La mise en œuvre de deux (2) couches de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée type **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;

- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateformes, marches d'escaliers et terrasse

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.2.1.1 – F/P Peinture époxy en phase aqueuse satinée FREITATRAFFIC AQUA COLOR qualité antidérapante

18.3 – PEINTURE SUR ELEMENTS FERREUX

18.3.1 – Traitement anticorrosion des éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux, conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique et panneaux sandwich, selon notes de calcul ;
- Le traitement des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de Primaire bi composant époxydique polyamide satiné **SIGMACOVER 280** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.1.1 – Fourniture et Application de Primaire par SIGMACOVER 280 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.3.2 – Peinture de finition sur éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique, selon notes de calcul ;
- La finition du traitement anticorrosion des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de finition bi composant acrylique polyuréthane **SIGMADUR 550** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.2.1 – Fourniture et Application de Peinture de finition par SIGMACOVER 550 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.4 – DIVERS

18.4.1– Panneau calligraphique en plexiglas sur format 80 x 60 ép. 6 mm sur supports métalliques y compris fixations et pose

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la confection et la pose d'un panneau calligraphique qui portera les inscriptions des partenaires et indiquera de façon explicite la destination de l'ouvrage, ainsi que le type de bâtiment construit.

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La pose du panneau calligraphique, comme prescrit ;

Localisation : Habillage façon décoration et calligraphique sur l'entrée du bâtiment

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'ensemble (ens.)

**PACE / VARIANTE 2 : TRAVAUX DE RENOVATION ET
D'ELECTRIFICATION DE CONTENEURS 40 PIEDS A USAGE
D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES DE
LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Date : 08 Octobre 2020

CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

I – OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), a pour objet de définir les spécifications techniques et les descriptions d'exécution **des travaux de rénovation et d'électrification de conteneurs 40 pieds ONUCI existants à usage d'entrepôts pour les Commissions Electorales Locales de la CEI.**

Lesdites réalisations d'ouvrages devront être réalisées dans le respect des règles de l'art, des règlements et avis techniques, des normes européennes et DTU en vigueur et sauf dérogation explicite, en conformité aux normes ivoiriennes en vigueur.

II – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent dossier d'appels d'offres couvre les corps d'état nécessaires au parfait achèvement des travaux, prévus au marché et répartis comme suit :

- LOT N°0 : GENERALITES
- LOT N°10 : ELECTRICITE
- LOT N°18 : PEINTURE

III – PLANNING ET CADENCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra soumettre au PNUD dans les SEPT (7) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, le calendrier d'exécution des travaux – **de quarante-cinq (45) jours** – sur lequel il s'engage à conduire le chantier, comportant tous les renseignements et justifications utiles. Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit calendrier, le PNUD fera application des mesures prévues par le C.C.A.G après mise en demeure. Même pour les délais partiels portés au planning. Le planning des travaux sera obligatoirement affiché au bureau du chantier et constamment tenu à jour sous la surveillance de l'ingénieur du PNUD.

IV – PLANS D'EXECUTION ET NOTES DE CALCULS

Dans le cadre du présent dossier d'appels d'offres, des plans de principe ont été édités à l'effet pour l'entrepreneur de s'en approprier et d'en tenir compte dans le choix de son mode d'exécution des travaux et la formulation de sa soumission.

Toutefois, avant le début des travaux, l'entrepreneur devra transmettre la note méthodologique des travaux, le plan d'hygiène, de sécurité et environnemental du chantier ainsi que les notes de calculs justificatives et tous les plans d'exécution nécessaires (fondations, coffrage, ferrailage, électricité, etc...) à la réalisation des ouvrages. Les frais induits sont à la charge de l'entrepreneur.

V – VISAS ET CONTRÔLES DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les visas « *bons pour exécution* » des travaux, ainsi que les recommandations techniques et approbations des matériaux et matériels sont de la compétence exclusive de l'ingénieur du PNUD.

VI – IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est tenu de faire établir, à ses frais, par un géomètre expert agréé, l'implantation des massifs de fondations et des plateformes devant recevoir les bureaux préfabriqués, objets du présent Appels d'offres. La pose des repères définissant les axes et les points de niveaux seront également à sa charge.

VII – INSTALLATION DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de prévoir, à ses frais, un local de chantier qui servira de lieu d'entreposage et de stockage de ses matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de ses prestations prévues au marché. Il devra également prévoir, un autre local pour les réunions de chantier. Les réunions de chantier présidées par l'ingénieur du PNUD se tiendront lors des visites de site jusqu'à la fin des travaux. Ce local, devra disposer :

- d'une table d'au moins 2 x 1.5m et d'au moins six (6) chaises ;
- de panneaux muraux en contreplaqué pour l'affichage des plans ;
- d'un espace qui servira à recevoir les échantillons des matériaux et équipements retenus pour les différents corps d'état.

VIII – APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE

L'entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires, à ses frais, auprès de la SODECI et de la CIE pour l'alimentation en eau et en électricité du chantier. Dans le cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seront pas disponibles, l'entrepreneur est tenu d'assurer les approvisionnements nécessaires à l'aide de citernes d'eau potable (PH=7) et de groupes électrogènes en nombre suffisant.

IX – MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

Les matériaux et équipements destinés à l'exécution des travaux faisant l'objet du présent Cahier des Prescriptions Techniques seront de qualité reconnue. La qualité des produits utilisés sera certifiée par un organisme ivoirien de certification (CODINORM, LBTP, etc.) et/ou par un organisme international de certification (CSTB, AFNOR, EUROCODES, etc.). Dans tous les cas, les conditions générales et la qualité des produits, équipements ou matériaux seront définies par les normes ivoiriennes et internationales en vigueur.

Tout produit, équipement ou matériau destiné aux travaux fera l'objet d'une autorisation d'utilisation par l'ingénieur du PNUD. En cas de doute, le produit, équipement ou matériau devra être soumis, préalablement aux essais d'agrément – *nécessaires* – justifiant de leur conformité aux spécifications et normes en vigueur ou spécifiées explicitement par un avis technique et justifiant d'une fiche technique.

X – PROVENANCE DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

D'une façon générale, la provenance des matériaux, matériels, équipements et fournitures devra être agréée par l'ingénieur du PNUD. Les sables de rivière ou de lagune seront lavés, tamisés, exempts de tous détritux.

Les ciments seront livrés sur le chantier en sacs plombés de 50 kgs. Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité sera rejeté.

Tous les matériaux non conformes à ces prescriptions seront refusés.

XI – ECHANTILLONNAGE

L'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur du PNUD, un échantillon de chaque espèce de matériau, d'équipement ou de fourniture qu'il compte utiliser. Il ne pourra les mettre en œuvre qu'après acceptation et/ou approbation donnée par l'ingénieur du PNUD.

Les échantillons acceptés seront déposés au bureau du chantier ou tout autre lieu - *réputé sûr* - et serviront de base de vérification pour la réception des travaux. L'entrepreneur devra présenter à toute réquisition, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux proposés.

XII – GARANTIE

L'entrepreneur garantit que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés en exécution du présent Marché sont neuves et n'ont jamais été utilisées. L'entrepreneur garantit en outre que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés n'ont aucune défectuosité due à leur mise en œuvre. Le PNUD est seul compétent pour juger de la qualité des matériaux, matériels et fournitures et décider de leur lieu d'emploi particulier. Le lieu de provenance des matériaux ne peut en aucune façon préjuger de leur qualité.

Les provenances devant faire l'objet d'un agrément seront soumises au PNUD en temps utile pour respecter le délai d'exécution – ***de quarante-cinq (45) jours*** – contractuel et au maximum dans un délai de SEPT (7) jours ouvrables à compter de la notification du Marché.

XIII – ESSAIS DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les frais d'essais de conformité des matériaux, matériels et fournitures aux spécifications normatives seront à la charge de l'entrepreneur. Les essais seront effectués conformément aux normes en vigueur. A défaut, aux modes opératoires agréés par le PNUD. Ils seront faits obligatoirement par un laboratoire agréé par le PNUD.

XIV – CONTROLE DES TRAVAUX ET VERIFICATION DE LA QUALITE

Le PNUD se réserve le droit de procéder à tout contrôle des travaux qu'il jugera nécessaire, soit par ses propres moyens soit par d'autres organismes de contrôle (Laboratoire, Bureau de Contrôle, etc.). Ainsi, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, des réunions de chantier hebdomadaires seront organisées et feront l'objet de compte-rendus. Il sera porté aux comptes rendus (i) les généralités, (ii) le point d'avancement des travaux, (iii) les observations sur les travaux et les recommandations techniques, (iv) les diligences, (v) les points de divers.

Pour la vérification de la qualité des matériaux mis en œuvre, à chaque fois, qu'il le jugera utile et à la demande du PNUD, l'entrepreneur est tenu de fournir les échantillons nécessaires au dit contrôle à ses frais et en quantité suffisante. De même que l'entrepreneur est tenu de donner libre accès à l'organisme chargé de la vérification et lui assurer les moyens nécessaires (main d'œuvre, échafaudage, éclairage, eau et électricité, etc.). L'entrepreneur devra prendre ainsi toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier, la quantité suffisante des matériaux vérifiés et acceptés ; indispensable à la bonne marche des travaux et dont l'échantillonnage aura été agréé par le PNUD et par l'ingénieur.

La demande de réception d'un matériau, devra être faite au moins quatre (4) jours avant son emploi. Les matériaux et fournitures ne répondant pas aux normes, DTU et règles en vigueur seront refusés et évacués

du chantier dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

XV – MALFAÇONS ET VICES DE CONSTRUCTION

Si des malfaçons et/ou vices de construction qui s'avéreraient irréparables venaient à être décelés, les ouvrages correspondants seront démolis et repris entièrement et ce, à la charge de l'entrepreneur.

Si ces malfaçons et/ou vices de construction entraînent des dépenses ou dégâts pour d'autres corps d'état d'une part ou des dégâts sur le voisinage (constructions mitoyennes, réseaux ou voiries) d'autre part, ces dépenses et reprises des dégâts seront également à la charge de l'entrepreneur.

CHAPITRE II : DEVIS DESCRIPTIF

PREAMBULE

Il est recommandé que l'entrepreneur soumissionnaire se rende sur les lieux, par autant de visites que nécessaires pour prendre connaissance des difficultés liées à l'exécution des travaux en termes d'accessibilité du site.

L'entrepreneur s'assurera de respecter toutes les dispositions requises dans le cadre des mesures ANTI COVID édictées par le gouvernement et de s'assurer, si requis, de la disponibilité des équipements nécessaires (masques, gel, etc ..) à ses propres frais. Le PNUD ne fournira aucun équipement.

. De ce fait, l'entrepreneur devra prendre connaissance de la nature du sol en présence et de l'espace à bâtir, de s'assurer de tous les aléas possibles pouvant gêner la pleine jouissance de sa capacité technique et financière. Il devra, à cet effet, prendre toutes les précautions idoines et nécessaires – *avant la soumission* – pour pallier et soumettre à l'ingénieur et au PNUD, les insuffisances techniques possibles liées à la déclinaison du projet.

Car, l'entrepreneur soumissionnaire étant réputé jouir de capacités techniques et professionnelles avérées et compléter – *le cas échéant* – par des observations et recommandations ; les détails manquants au Dossier d'Appels d'Offres. L'ingénieur et le PNUD jugeront de la pertinence desdites observations et recommandations. Et si tel est le cas, elles seront versées au Dossier d'Appels d'Offres comme additifs et divulguées à toutes les entreprises soumissionnaires qui les prendront en compte.

Dans tous les cas, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne sera admise après le délai imparti aux entreprises pour formuler leurs offres. Les différentes soumissions devant respecter le cadre du Devis Quantitatif proposé, in fine.

LOT N°0. GENERALITES

0.2 – GENERALITES

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- L'élaboration des plans d'exécution, de transmission de fiches techniques et d'échantillons de matériaux et de matériels des différents corps d'état.

61. 0.1.1 – Elaboration des plans d'exécution, essais de conformité et transmission de fiches techniques

L'entrepreneur devra procéder par l'intermédiaire de bureaux d'études techniques à :

- l'élaboration de plans d'exécution des différents corps d'état ;
- la transmission de toutes fiches techniques et échantillons relatifs aux produits et matériels à utiliser dans le cadre des travaux ;
- des prélèvements d'échantillons de matériaux et à des essais d'écrasement possibles.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'élaboration des études et des essais de laboratoire et des essais in-situ s'applique au forfait (forf.).

LOT N° 10. ELECTRICITE

Le présent descriptif a pour objet de définir les installations électriques devant être réalisés dans les hangars à usage d'entrepôts. Les installations électriques seront réalisées selon la norme NF C 15-100 dans sa version la plus récente (2015-2016).

10.1– ALIMENTATION PRINCIPALE

62. 10.1.1 – Branchement niche CIE et raccordement électrique

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation de l'alimentation électrique depuis le point de raccordement CIE (Niche de comptage) jusqu'à la boîte de dérivation d'entrée dans le bâtiment.

Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- la fourniture de câble à feuillard HFG 1000 4 x 6 mm² de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) ;
- le tracé de la tranchée jusqu'à la limite de propriété, faisant office d'entrée (boîte de dérivation) pour l'alimentation électrique du bâtiment ;
- l'exécution de la tranchée de largeur maximale de quinze (15) cm et de profondeur minimale de cinquante (50) cm pour les circulations piétonnes et de quatre-vingt (80) cm pour les circulations d'engins et de véhicules ;
- la mise en place du lit de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la pose du câble électrique selon le tracé ;
- la mise en place de la deuxième couche de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la mise en place d'une couche de terre de déblais sur une hauteur comprise entre quinze (15) et vingt (20) cm ;
- la mise en place du grillage avertisseur de couleur rouge, sur toute la longueur du raccordement électrique. Il sera positionné entre 15 et 30 cm au-dessus du réseau ;
- la fermeture de la tranchée par une dernière couche de terre de déblais pour noyer le câble armé.

Localisation : Tranchée à réaliser et pose du câble de raccordement électrique

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml) de câble et de grillage avertisseur.

63. 10.1.2 – Mise à la terre et liaisons équipotentielles

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La création d'une mise à la terre indépendante par piquet de terre en cuivre de longueur minimale de deux (2) mètres relié par un conducteur de terre (H07V-K) de 16 mm² sous gaine de protection PVC ou cuivre nu de 29 mm² – en fond de fouille – jusqu'à la barrette de coupure posée à l'extérieur – sur la paroi externe – du conteneur et situé à 30 cm (minimum) par rapport au Terrain Naturel ;
- La terre sera remontée sur une barrette de coupure et sera implantée selon un schéma technique approuvé par l'ingénieur du PNUD. La barrette de coupure à utiliser est la barrette de coupure haute

avec isolant céramique ;

- La mise en équipotentialité de toutes les masses métalliques par procédé CADWELL ;
- La vérification de la mesure de terre. Cette mesure ne devra pas dépasser cinq (5) Ohms.

Localisation : Emplacement selon plan approuvé

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique au mètre linéaire (ens.).

10.1.2.1 – Mise à la terre par ceinturage de câble cuivre nu 29 mm² et piquet de terre y/c raccords bimétalliques, regard et barrette de coupure haute

64. 10.1.3 – Tableau de distribution

Ce prix comprend :

- La fourniture, la pose et le raccordement du tableau de distribution électrique suivant le synoptique à transmettre et approuvé par l'ingénieur du PNUD ;
- Le Tableau de distribution électrique du bâtiment sera de chez LEGRAND ou de chez SCHNEIDER ou ABB et comportera au moins seize (16) modules dans lequel sera installé des Interrupteurs Différentiels triphasés de type A de sensibilité 30 mA comme protections de tête, des DPN pour protéger les circuits d'éclairage d'ampérage adéquat, un parafoudre de calibrage adéquat. Le schéma électrique devra être fourni pour avis et approbation par l'ingénieur du PNUD avant son implémentation dans le bâtiment ;
- Le Tableau de Distribution électrique sera implanté à l'intérieur du conteneur de concert avec les parties prenantes et alimenté comme indiqué. Il sera composé selon les indications du bilan de puissance, de la note de calcul électrique, du schéma synoptique et des spécifications techniques en vigueur ;
- La mise en œuvre des différents raccordements et connectiques électriques des protections et répartiteurs modulaires ;
- Les tests divers et l'équilibrage des différentes phases si nécessaire ;
- La certification de conformité **SECUREL** des installations électriques ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Emplacement selon plan

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage, de connexion et aléas s'applique à l'unité (u)

10.1.3.1 – F/P Coffret de type apparent 16 modules y/c protections de tête triphasées et protections de circuits par DPN et parafoudre

10.2– DISTRIBUTION INTERIEURE

65. 10.2.1 – Câblages électriques

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de la distribution électrique à l'intérieur de l'Abri préfabriqué. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

- La fourniture et le passage de câble électrique U 500 VGV 3 x 1,5 mm² type PLASTICABLE ou équivalent de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) pour l'alimentation des circuits d'éclairage en plafond. Les câbles seront posés sous goulottes rondes ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique de principe.

Ces prix s'entendent toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml).

10.2.1.1 – F/P câble U 500 VGV 3 x 1,5 mm² sous tube isolant et sous goulotte ronde apparente

10.3 – APPAREILLAGES

66. 10.3.1 – Interrupteurs

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'interrupteurs électriques. Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose d'Interrupteurs Double Allumage étanche de chez LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique à transmettre par l'entrepreneur.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'interrupteurs.

10.3.1.1 – F/P Interrupteur D.A étanche de type apparent

67. 10.3.2 – Appareils d'éclairage

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'appareils d'éclairage. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED nue 0,60 m 18 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;

Localisation : Façades du conteneur pour les réglettes fluo-mono étanches, Réglettes fluo-mono nues dans les conteneurs.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'appareils.

10.3.2.1 – F/P Réglette fluo-mono LED nue 0,60 m 18 w

10.3.2.2 – F/P Réglette fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 w

10.4– DIVERS

68. 10.4.1 – Frais de contrôle SECUREL

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge à la fin de ses travaux d'électricité, de faire réaliser par l'organisme national de contrôle et de vérification des installations électriques LBTP SECUREL afin d'attester de sa conformité aux normes en vigueur : Ce prix comprend :

- Le paiement des honoraires du prestataire de contrôle et la délivrance à l'entrepreneur – le cas échéant – de l'attestation de conformité des installations électriques SECUREL.

Localisation : Installation électrique à vérifier et à certifier

Ce prix s'entend toutes sujétions et aléas de déplacement et de vérification. Ce prix s'applique à l'ensemble (ens.)

N°18. PEINTURE

18.1– TRAVAUX PREPARATOIRES

18.1.1– Travaux préliminaires

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux préparatoires conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- Le brossage à la brosse métallique du support existant et des maçonneries neuves, le lavage éventuel, jusqu'à l'obtention d'un support propre et sain ;
- L'égrenage, l'époussetage et le ponçage du support neuf jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ou ;
- Le décapage, l'époussetage et le ponçage des anciens badigeons jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ;
- Le grattage par brosse métallique et par cutter, le lavage par eau à pression type KARCHER ;
- Le dégraissage des éléments par solution décapante pour éléments ferreux ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateforme béton et supports ferreux

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.1.1.1 – Brossage, égrenage et époussetage de maçonneries neuves

18.1.1.2 – Grattage, lavage et nettoyage par dégraissage des supports ferreux

18.2– PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS

18.2.1– Peinture sur plateforme

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de peinture conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et **DTA** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin. A savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- La mise en œuvre d'une (1) couche d'impression de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente, diluée avec 20% d'eau et appliquée de préférence au rouleau et ce conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;
- La mise en œuvre de deux (2) couches de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée type **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;

- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateformes, marches d'escaliers et terrasse

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.2.1.1 – F/P Peinture époxy en phase aqueuse satinée type FREITATRAFFIC AQUA COLOR qualité antidérapante

18.3 – PEINTURE SUR ELEMENTS FERREUX

18.3.1 – Traitement anticorrosion des éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux, conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique et panneaux sandwich, selon notes de calcul ;
- Le traitement des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de Primaire bi composant époxydique polyamide satiné **SIGMACOVER 280** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.1.1 – Fourniture et Application de Primaire par SIGMACOVER 280 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.3.2 – Peinture de finition sur éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique, selon notes de calcul ;
- La finition du traitement anticorrosion des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de finition bi composant acrylique polyuréthane **SIGMADUR 550** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.2.1 – Fourniture et Application de Peinture de finition par SIGMACOVER 550 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.4 – DIVERS

18.4.1– Panneau calligraphique en plexiglas sur format 80 x 60 ép. 6 mm sur supports métalliques y compris fixations et pose

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la confection et la pose d'un panneau calligraphique qui portera les inscriptions des partenaires et indiquera de façon explicite la destination de l'ouvrage, ainsi que le type de bâtiment construit.

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La pose du panneau calligraphique, comme prescrit ;

Localisation : Habillage façon décoration et calligraphique sur l'entrée du bâtiment

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'ensemble (ens.)

**PACE / VARIANTE 3 : TRAVAUX DE RENOVATION,
D'ELECTRIFICATION ET DE REPRISE DE SOCLE DE CONTENEURS 40
PIEDS A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS
ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE
INDEPENDANTE**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Date : 08 Octobre 2020

CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

I – OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), a pour objet de définir les spécifications techniques et les descriptions d'exécution **des travaux de rénovation, d'électrification et de reprise de socle de conteneurs 40 pieds à usage d'entrepôts pour les Commissions Electorales Locales de la CEI.**

Lesdites réalisations d'ouvrages devront être réalisées dans le respect des règles de l'art, des règlements et avis techniques, des normes européennes et DTU en vigueur et sauf dérogation explicite, en conformité aux normes ivoiriennes en vigueur.

II – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent dossier d'appels d'offres couvre les corps d'état nécessaires au parfait achèvement des travaux, prévus au marché et répartis comme suit :

- LOT N°0 : GENERALITES
- LOT N°1 : TERRASSEMENTS
- LOT N°2 : GROS ŒUVRE
- LOT N°6 : SERRURERIE
- LOT N°10 : ELECTRICITE
- LOT N°18 : PEINTURE

III – PLANNING ET CADENCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra soumettre au PNUD dans les SEPT (7) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, le calendrier d'exécution des travaux – **de quarante-cinq (45) jours** – sur lequel il s'engage à conduire le chantier, comportant tous les renseignements et justifications utiles. Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit calendrier, le PNUD fera application des mesures prévues par le C.C.A.G après mise en demeure. Même pour les délais partiels portés au planning. Le planning des travaux sera obligatoirement affiché au bureau du chantier et constamment tenu à jour sous la surveillance de l'ingénieur du PNUD.

IV – PLANS D'EXECUTION ET NOTES DE CALCULS

Dans le cadre du présent dossier d'appels d'offres, des plans de principe ont été édités à l'effet pour l'entrepreneur de s'en approprier et d'en tenir compte dans le choix de son mode d'exécution des travaux et la formulation de sa soumission.

Toutefois, avant le début des travaux, l'entrepreneur devra transmettre la note méthodologique des travaux, le plan d'hygiène, de sécurité et environnemental du chantier ainsi que les notes de calculs justificatives et tous les plans d'exécution nécessaires (fondations, coffrage, ferrailage, électricité, etc...) à la réalisation des ouvrages. Les frais induits sont à la charge de l'entrepreneur.

V – VISAS ET CONTRÔLES DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les visas « *bons pour exécution* » des travaux, ainsi que les recommandations techniques et approbations des matériaux et matériels sont de la compétence exclusive de l'ingénieur du PNUD.

VI – IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est tenu de faire établir, à ses frais, par un géomètre expert agréé, l'implantation des massifs de fondations et des plateformes devant recevoir les bureaux préfabriqués, objets du présent Appels d'offres. La pose des repères définissant les axes et les points de niveaux seront également à sa charge.

VII – INSTALLATION DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de prévoir, à ses frais, un local de chantier qui servira de lieu d'entreposage et de stockage de ses matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de ses prestations prévues au marché. Il devra également prévoir, un autre local pour les réunions de chantier. Les réunions de chantier présidées par l'ingénieur du PNUD se tiendront lors des visites de site jusqu'à la fin des travaux. Ce local, devra disposer :

- d'une table d'au moins 2 x 1.5m et d'au moins six (6) chaises ;
- de panneaux muraux en contreplaqué pour l'affichage des plans ;
- d'un espace qui servira à recevoir les échantillons des matériaux et équipements retenus pour les différents corps d'état.

VIII – APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE

L'entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires, à ses frais, auprès de la SODECI et de la CIE pour l'alimentation en eau et en électricité du chantier. Dans le cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seront pas disponibles, l'entrepreneur est tenu d'assurer les approvisionnements nécessaires à l'aide de citernes d'eau potable (PH=7) et de groupes électrogènes en nombre suffisant.

IX – MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

Les matériaux et équipements destinés à l'exécution des travaux faisant l'objet du présent Cahier des Prescriptions Techniques seront de qualité reconnue. La qualité des produits utilisés sera certifiée par un organisme ivoirien de certification (CODINORM, LBTP, etc.) et/ou par un organisme international de certification (CSTB, AFNOR, EUROCODES, etc.). Dans tous les cas, les conditions générales et la qualité des produits, équipements ou matériaux seront définies par les normes ivoiriennes et internationales en vigueur.

Tout produit, équipement ou matériau destiné aux travaux fera l'objet d'une autorisation d'utilisation par l'ingénieur du PNUD. En cas de doute, le produit, équipement ou matériau devra être soumis, préalablement aux essais d'agrément – *nécessaires* – justifiant de leur conformité aux spécifications et normes en vigueur ou spécifiées explicitement par un avis technique et justifiant d'une fiche technique.

X – PROVENANCE DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

D'une façon générale, la provenance des matériaux, matériels, équipements et fournitures devra être agréée par l'ingénieur du PNUD. Les sables de rivière ou de lagune seront lavés, tamisés, exempts de tous détrit.

Les ciments seront livrés sur le chantier en sacs plombés de 50 kgs. Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité sera rejeté.

Tous les matériaux non conformes à ces prescriptions seront refusés.

XI – ECHANTILLONNAGE

L'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur du PNUD, un échantillon de chaque espèce de matériau, d'équipement ou de fourniture qu'il compte utiliser. Il ne pourra les mettre en œuvre qu'après acceptation et/ou approbation donnée par l'ingénieur du PNUD.

Les échantillons acceptés seront déposés au bureau du chantier ou tout autre lieu - *réputé sûr* - et serviront de base de vérification pour la réception des travaux. L'entrepreneur devra présenter à toute réquisition, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux proposés.

XII – GARANTIE

L'entrepreneur garantit que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés en exécution du présent Marché sont neuves et n'ont jamais été utilisées. L'entrepreneur garantit en outre que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés n'ont aucune défectuosité due à leur mise en œuvre. Le PNUD est seul compétent pour juger de la qualité des matériaux, matériels et fournitures et décider de leur lieu d'emploi particulier. Le lieu de provenance des matériaux ne peut en aucune façon préjuger de leur qualité.

Les provenances devant faire l'objet d'un agrément seront soumises au PNUD en temps utile pour respecter le délai d'exécution – **de quarante-cinq (45) jours** – contractuel et au maximum dans un délai de SEPT (7) jours ouvrables à compter de la notification du Marché.

XIII – ESSAIS DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les frais d'essais de conformité des matériaux, matériels et fournitures aux spécifications normatives seront à la charge de l'entrepreneur. Les essais seront effectués conformément aux normes en vigueur. A défaut, aux modes opératoires agréés par le PNUD. Ils seront faits obligatoirement par un laboratoire agréé par le PNUD.

XIV – CONTROLE DES TRAVAUX ET VERIFICATION DE LA QUALITE

Le PNUD se réserve le droit de procéder à tout contrôle des travaux qu'il jugera nécessaire, soit par ses propres moyens soit par d'autres organismes de contrôle (Laboratoire, Bureau de Contrôle, etc.). Ainsi, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, des réunions de chantier hebdomadaires seront organisées et feront l'objet de compte-rendus. Il sera porté aux comptes rendus (i) les généralités, (ii) le point d'avancement des travaux, (iii) les observations sur les travaux et les recommandations techniques, (iv) les diligences, (v) les points de divers.

Pour la vérification de la qualité des matériaux mis en œuvre, à chaque fois, qu'il le jugera utile et à la demande du PNUD, l'entrepreneur est tenu de fournir les échantillons nécessaires au dit contrôle à ses frais et en quantité suffisante. De même que l'entrepreneur est tenu de donner libre accès à l'organisme chargé de la vérification et lui assurer les moyens nécessaires (main d'œuvre, échafaudage, éclairage, eau et électricité, etc.). L'entrepreneur devra prendre ainsi toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier, la quantité suffisante des matériaux vérifiés et acceptés ; indispensable à la bonne marche des travaux et dont

l'échantillonnage aura été agréé par le PNUD et par l'ingénieur.

La demande de réception d'un matériau, devra être faite au moins quatre (4) jours avant son emploi. Les matériaux et fournitures ne répondant pas aux normes, DTU et règles en vigueur seront refusés et évacués du chantier dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

XV – MALFAÇONS ET VICES DE CONSTRUCTION

Si des malfaçons et/ou vices de construction qui s'avéreraient irréparables venaient à être décelés, les ouvrages correspondants seront démolis et repris entièrement et ce, à la charge de l'entrepreneur.

Si ces malfaçons et/ou vices de construction entraînent des dépenses ou dégâts pour d'autres corps d'état d'une part ou des dégâts sur le voisinage (constructions mitoyennes, réseaux ou voiries) d'autre part, ces dépenses et reprises des dégâts seront également à la charge de l'entrepreneur.

CHAPITRE II : DEVIS DESCRIPTIF

PREAMBULE

Il est recommandé que l'entrepreneur soumissionnaire se rende sur les lieux, par autant de visites que nécessaires pour prendre connaissance des difficultés liées à l'exécution des travaux en termes d'accessibilité du site.

L'entrepreneur s'assurera de respecter toutes les dispositions requises dans le cadre des mesures ANTI COVID édictées par le gouvernement et de s'assurer, si requis, de la disponibilité des équipements nécessaires (masques, gel, etc ..) à ses propres frais. Le PNUD ne fournira aucun équipement.

. De ce fait, l'entrepreneur devra prendre connaissance de la nature du sol en présence et de l'espace à bâtir, de s'assurer de tous les aléas possibles pouvant gêner la pleine jouissance de sa capacité technique et financière. Il devra, à cet effet, prendre toutes les précautions idoines et nécessaires – *avant la soumission* – pour pallier et soumettre à l'ingénieur et au PNUD, les insuffisances techniques possibles liées à la déclinaison du projet.

Car, l'entrepreneur soumissionnaire étant réputé jouir de capacités techniques et professionnelles avérées et compléter – *le cas échéant* – par des observations et recommandations ; les détails manquants au Dossier d'Appels d'Offres. L'ingénieur et le PNUD jugeront de la pertinence desdites observations et recommandations. Et si tel est le cas, elles seront versées au Dossier d'Appels d'Offres comme additifs et divulguées à toutes les entreprises soumissionnaires qui les prendront en compte.

Dans tous les cas, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne sera admise après le délai imparti aux entreprises pour formuler leurs offres. Les différentes soumissions devant respecter le cadre du Devis Quantitatif proposé, in fine.

LOT N°0. GENERALITES

0.3 – GENERALITES

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- La démolition du socle existant en mauvais état
- L'implantation de l'ouvrage
- L'élaboration des plans d'exécution, de transmission de fiches techniques et d'échantillons de matériaux et de matériels des différents corps d'état.

69. 0.1.1 – Démolition du socle existant

Le socle existant sera démoli entièrement. Les gravats feront l'objet d'évacuation à la décharge publique.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de démolition et aléas s'applique au forfait (forf.).

Localisation : Cf. plan d'implantation

70. 0.1.2 – Implantation de l'ouvrage

L'implantation des plateformes devra se faire par un géomètre expert inscrit à l'ordre des géomètres experts de Côte d'Ivoire. Les données géodésiques et les coordonnées géométriques de l'implantation devront faire l'objet d'une approbation de l'ingénieur, avant tout début des travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'implantation et aléas s'applique au mètre carré (m²).

Localisation : Cf. plan d'implantation

71. 0.1.3 – Elaboration des plans d'exécution, essais de conformité et transmission de fiches techniques

L'entrepreneur devra procéder par l'intermédiaire de bureaux d'études techniques à :

- l'élaboration de plans d'exécution des différents corps d'état ;
- la transmission de toutes fiches techniques et échantillons relatifs aux produits et matériels à utiliser dans le cadre des travaux ;
- des prélèvements d'échantillons de matériaux et à des essais d'écrasement possibles.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'élaboration des études et des essais de laboratoire et des essais in-situ s'applique au forfait (forf.).

LOT N°1. TERRASSEMENTS

1.1– FOUILLES DE FONDATIONS

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- L'entrepreneur devra s'assurer des caractéristiques des sols en présence, des taux admissibles des sols, au travers d'études géotechniques qu'il pourra faire mener à ses frais préalablement.
- La fourniture de tous matériels nécessaires ;
- L'exécution des fouilles en pleine masse et en rigoles en terrains de toutes natures y compris étalement et blindage si nécessaires ;
- L'évacuation à la décharge publique de toute terre non nécessaire, provenant des déblais préalablement réalisés.

72. 1.1.1 – Fouilles de la Plateforme

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des fouilles en pleine masse de 1^è catégorie par tous moyens. La fouille de dimensions minimales variables – *selon plans d'exécution approuvés* – et d'une profondeur de vingt (20) centimètres pour les fonds des plateformes en-dessous du Terrain Naturel et de vingt (20) centimètres pour les bèches de dimensions 20 cm x 25 cm. Dans tous les cas, la profondeur du bon sol sera préconisée.

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser le compactage du fond de fouilles, avant tous travaux de gros œuvre. Le compactage sera mécanique à l'aide d'une dame vibrante ou d'une dame mécanique. Le compactage sera à 95% de l'OPM

Localisation : Emprise de la Plateforme de l'ouvrage à réaliser.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fouilles et aléas s'applique au mètre cube (m3).

LOT N°2. GROS ŒUVRE

2.1– OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La mise en œuvre d'un béton de propreté ;
- La réalisation d'une plateforme et de longrines en béton armé formant bèches ;
- La réalisation d'un dallage armé d'épaisseur 15 cm ;
- La mise en œuvre sur ouvrages béton, d'enduits ciment.

73. 2.1.1 – Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 d'épaisseur 5 cm

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser sur une épaisseur minimale de cinq (5) centimètres, un béton de propreté et comprenant :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Les graviers seront de quartz, ou de granit concassé. Ils seront lavés et exempts de terres ou de boues et détritux végétaux.
- La fabrication du béton dosé à 150 kg/m3 constitué de 150 kg de ciment CPJ 32,5, de 400 L de sable 0/5, 800 L de gravillons 5/25 et 120 L d'eau ($6 \leq PH \leq 9$) ;
- Le réglage soigné des fonds de fouilles ;
- La mise en œuvre du béton de propreté, le serrage et le lissage du béton.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de transport des constituants, de fabrication, de mise en œuvre du béton et aléas s'appliquent au mètre cube (m3).

Localisation : Fond de fouilles. Suivant plan d'exécution.

74. 2.1.2 – Plate-forme en Béton Armé de terre-plein

L'entrepreneur adjudicataire devra la réalisation d'une plateforme en béton armé qui comprend :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Le réglage et le compactage hydraulique du sable mis en place ;
- La fourniture et la mise en place d'un film polyane d'épaisseur minimale de 200 μm ;
- La confection et le montage des coffrages bois sur le périmètre du bâtiment ;
- Le façonnage et la mise en place d'armatures à raison de 1,2 kg d'acier par mètre carré de dallage ;
- L'exécution d'une plate-forme en Béton Armé d'épaisseur quarante-cinq (45) centimètres en béton dosé à 250 kg/m3 constitué de 250 kg de ciment CPJ 42,5 ou CPA 42,5, de 450 L de sable 0/5, 850 L de gravillons 5/25 et de 120 L d'eau de gâchage ($6 \leq PH \leq 9$) ;
- L'exécution des joints de dilatation de retrait et d'isolement, le mode d'exécution des travaux, etc..., devront être conformes aux recommandations et règles professionnelles des travaux de dallage n° 482 de Mars-Avril 1990 ;

- L'exécution de renforts d'aciers sous cloisons ;
- Les réservations nécessaires pour les éventuels scellements de pièces métalliques ;
- Le décoffrage et le ragréage si nécessaire.

2.1.2.1– Béton de forme d'épaisseur 35 cm minimum et bêtes 20 cm x 25 cm y/c armatures

2.1.2.2– Coffrage bois

Localisation : Plateforme en béton armé

Ces prix s'entendent toutes sujétions d'achat et de transport des constituants, de la pose du film polyane, de fabrication et de mise en œuvre du béton, du façonnage et de pose des aciers et aléas. Ces prix s'appliquent au mètre carré (m2) pour le béton, au mètre carré (m2) pour le film polyane et au mètre carré (m2) pour le coffrage en bois.

2.2 – OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux :

- La mise en œuvre d'enduits ciment hydrofuge sur ouvrages béton.

75. 2.2.1 – Enduits sur ouvrages bétons

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des enduits au mortier de ciment et comprenant :

- la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires ;
- la mise en place des échafaudages nécessaires ;
- le nettoyage et l'humidification du support ;
- la fabrication d'un mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 de sable sec ;
- l'exécution de l'enduit en 3 couches (gobetis + corps d'enduit + couche de finition) suivant pour une épaisseur de 1,5 cm à 2 cm, jusqu'à 0,10 cm en-dessous du TN ;
- l'enduit sur ouvrages béton sera un enduit hydrofuge lissé ;
- le nettoyage après travaux et l'évacuation des gravois à la décharge publique.

2.2.1.1– Enduit ciment hydrofuge lissé

L'enduit ciment hydrofuge de finition lissée à mettre en œuvre sera constitué de mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 et de produit hydrofuge type SIKALATEX de chez SIKA ou de qualité équivalente.

Localisation : Sur ouvrages en béton

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions d'achat, de transport des constituants, de fabrication et de mise en œuvre des enduits et aléas, s'appliquent au mètre carré (m2) pour les enduits.

LOT N°6. SERRURERIE

6.1– CONTENEUR

76. 6.1.1 – Conteneur maritime de type HIGH CUBE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la manutention du conteneur existant. A savoir le levage et la repose après achèvement de la plateforme en béton y compris toutes sujétions de pose et aléas.

Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La manutention sur le site du conteneur maritime 40 pieds ;
- L'achat et la pose d'antivols haute sécurité Mul-T-Lock **Container Lock**. C'est un dispositif lourd qui se pose sur les barres de crémone des **conteneurs métalliques et maritimes semblable aux fermetures SECUPLUS**. Cet antivol est constitué d'un élément coulissant en **acier spécial** munit d'une **gâche blindée et renforcée**. L'écartement est ajustable de 300 à 460 mm. La fermeture de ce **dispositif antivol pour conteneur** est assurée par un **cylindre haute sécurité Mul-T-Lock** fixé sur le dispositif.
- Le nettoyage après travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas de manutention, de réglage et de repose du conteneur sur la plateforme y compris les antivols haute sécurité. Ce prix s'applique à l'unité (u).

6.1.1.1 – Manutention du conteneur existant sur la plate-forme

LOT N° 10. ELECTRICITE

Le présent descriptif a pour objet de définir les installations électriques devant être réalisés dans les hangars à usage d'entrepôts. Les installations électriques seront réalisées selon la norme NF C 15-100 dans sa version la plus récente (2015-2016).

10.1– ALIMENTATION PRINCIPALE

77. 10.1.1 – Branchement niche CIE et raccordement électrique

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation de l'alimentation électrique depuis le point de raccordement CIE (Niche de comptage) jusqu'à la boîte de dérivation d'entrée dans le bâtiment.

Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- la fourniture de câble à feuillard HFG 1000 4 x 6 mm² de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) ;
- le tracé de la tranchée jusqu'à la limite de propriété, faisant office d'entrée (boîte de dérivation) pour l'alimentation électrique du bâtiment ;
- l'exécution de la tranchée de largeur maximale de quinze (15) cm et de profondeur minimale de cinquante (50) cm pour les circulations piétonnes et de quatre-vingt (80) cm pour les circulations d'engins et de véhicules ;
- la mise en place du lit de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la pose du câble électrique selon le tracé ;
- la mise en place de la deuxième couche de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la mise en place d'une couche de terre de déblais sur une hauteur comprise entre quinze (15) et vingt (20) cm ;
- la mise en place du grillage avertisseur de couleur rouge, sur toute la longueur du raccordement électrique. Il sera positionné entre 15 et 30 cm au-dessus du réseau ;
- la fermeture de la tranchée par une dernière couche de terre de déblais pour noyer le câble armé.

Localisation : Tranchée à réaliser et pose du câble de raccordement électrique

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml) de câble et de grillage avertisseur.

78. 10.1.2 – Mise à la terre et liaisons équipotentielles

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La création d'une mise à la terre indépendante par piquet de terre en cuivre de longueur minimale de deux (2) mètres relié par un conducteur de terre (H07V-K) de 16 mm² sous gaine de protection PVC ou cuivre nu de 29 mm² – en fond de fouille – jusqu'à la barrette de coupure posée à l'extérieur – sur la paroi externe – du conteneur et situé à 30 cm (minimum) par rapport au Terrain Naturel ;
- La terre sera remontée sur une barrette de coupure et sera implantée selon un schéma technique approuvé par l'ingénieur du PNUD. La barrette de coupure à utiliser est la barrette de coupure haute

avec isolant céramique ;

- La mise en équipotentialité de toutes les masses métalliques par procédé CADWELL ;
- La vérification de la mesure de terre. Cette mesure ne devra pas dépasser cinq (5) Ohms.

Localisation : Emplacement selon plan approuvé

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique au mètre linéaire (ens.).

10.1.2.1 – Mise à la terre par ceinturage de câble cuivre nu 29 mm² et piquet de terre y/c raccords bimétalliques, regard et barrette de coupure haute

79. 10.1.3 – Tableau de distribution

Ce prix comprend :

- La fourniture, la pose et le raccordement du tableau de distribution électrique suivant le synoptique à transmettre et approuvé par l'ingénieur du PNUD ;
- Le Tableau de distribution électrique du bâtiment sera de chez LEGRAND ou de chez SCHNEIDER ou ABB et comportera au moins huit (8) modules dans lequel sera installé des Interrupteurs Différentiels triphasés de type A de sensibilité 30 mA comme protections de tête, des DPN pour protéger les circuits d'éclairage d'ampérage adéquat, un parafoudre de calibre adéquat. Le schéma électrique devra être fourni pour avis et approbation par l'ingénieur du PNUD avant son implémentation dans le bâtiment ;
- Le Tableau de Distribution électrique sera implanté à l'intérieur du conteneur de concert avec les parties prenantes et alimenté comme indiqué. Il sera composé selon les indications du bilan de puissance, de la note de calcul électrique, du schéma synoptique et des spécifications techniques en vigueur ;
- La mise en œuvre des différents raccordements et connectiques électriques des protections et répartiteurs modulaires ;
- Les tests divers et l'équilibrage des différentes phases si nécessaire ;
- La certification de conformité **SECUREL** des installations électriques ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Emplacement selon plan

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage, de connexion et aléas s'applique à l'unité (u)

10.1.3.1 – F/P Coffret de type apparent 8 modules y/c protections de tête triphasées et protections de circuits par DPN et parafoudre

10.2– DISTRIBUTION INTERIEURE

80. 10.2.1 – Câblages électriques

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de la distribution électrique à l'intérieur de l'Abri préfabriqué. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

- La fourniture et le passage de câble électrique U 500 VGV 3 x 1,5 mm² type PLASTICABLE ou équivalent de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) pour l'alimentation des circuits d'éclairage en plafond. Les câbles seront posés sous goulottes rondes ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique de principe.

Ces prix s'entendent toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml).

10.2.1.1 – F/P câble U 500 VGV 3 x 1,5 mm² sous tube isolant et sous goulotte ronde apparente

10.3 – APPAREILLAGES

81. 10.3.1 – Interrupteurs

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'interrupteurs électriques. Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose d'Interrupteurs Double Allumage étanche de chez LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique à transmettre par l'entrepreneur.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'interrupteurs.

10.3.1.1 – F/P Interrupteur D.A étanche de type apparent

82. 10.3.2 – Appareils d'éclairage

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'appareils d'éclairage. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED nue 0,60 m 18 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;

Localisation : Façades du conteneur pour les réglettes fluo-mono étanches, Réglettes fluo-mono nues dans les conteneurs.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'appareils.

10.3.2.1 – F/P Réglette fluo-mono LED nue 0,60 m 18 w

10.3.2.2 – F/P Réglette fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 w

10.4– DIVERS

83. 10.4.1 – Frais de contrôle SECUREL

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge à la fin de ses travaux d'électricité, de faire réaliser par l'organisme national de contrôle et de vérification des installations électriques LBTP SECUREL afin d'attester de sa conformité aux normes en vigueur : Ce prix comprend :

- Le paiement des honoraires du prestataire de contrôle et la délivrance à l'entrepreneur – le cas échéant – de l'attestation de conformité des installations électriques SECUREL.

Localisation : Installation électrique à vérifier et à certifier

Ce prix s'entend toutes sujétions et aléas de déplacement et de vérification. Ce prix s'applique à l'ensemble (ens.)

N°18. PEINTURE

18.1– TRAVAUX PREPARATOIRES

18.1.1– Travaux préliminaires

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux préparatoires conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- Le brossage à la brosse métallique du support existant et des maçonneries neuves, le lavage éventuel, jusqu'à l'obtention d'un support propre et sain ;
- L'égrenage, l'époussetage et le ponçage du support neuf jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ou ;
- Le décapage, l'époussetage et le ponçage des anciens badigeons jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ;
- Le grattage par brosse métallique et par cutter, le lavage par eau à pression type KARCHER ;
- Le dégraissage des éléments par solution décapante pour éléments ferreux ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateforme béton et supports ferreux

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.1.1.1 – Brossage, égrenage et époussetage de maçonneries neuves

18.1.1.2 – Grattage, lavage et nettoyage par dégraissage des supports ferreux

18.2– PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS

18.2.1– Peinture sur plateforme

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de peinture conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et **DTA** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin. A savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- La mise en œuvre d'une (1) couche d'impression de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente, diluée avec 20% d'eau et appliquée de préférence au rouleau et ce conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;
- La mise en œuvre de deux (2) couches de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée type **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;

- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateformes, marches d'escaliers et terrasse

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.2.1.1 – F/P Peinture époxy en phase aqueuse satinée FREITATRAFFIC AQUA COLOR qualité antidérapante

18.3 – PEINTURE SUR ELEMENTS FERREUX

18.3.1 – Traitement anticorrosion des éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux, conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique et panneaux sandwich, selon notes de calcul ;
- Le traitement des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de Primaire bi composant époxydique polyamide satiné **SIGMACOVER 280** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.1.1 – Fourniture et Application de Primaire par SIGMACOVER 280 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.3.2 – Peinture de finition sur éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique, selon notes de calcul ;
- La finition du traitement anticorrosion des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de finition bi composant acrylique polyuréthane **SIGMADUR 550** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.2.1 – Fourniture et Application de Peinture de finition par SIGMACOVER 550 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.4 – DIVERS

18.4.1– Panneau calligraphique en plexiglas sur format 80 x 60 ép. 6 mm sur supports métalliques y compris fixations et pose

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la confection et la pose d'un panneau calligraphique qui portera les inscriptions des partenaires et indiquera de façon explicite la destination de l'ouvrage, ainsi que le type de bâtiment construit.

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La pose du panneau calligraphique, comme prescrit ;

Localisation : Habillage façon décoration et calligraphique sur l'entrée du bâtiment

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'ensemble (ens.)

**PACE / VARIANTE 4 : TRAVAUX DE RENOVATION,
D'ELECTRIFICATION ET DE REALISATION DE SOCLE DE CONTENEURS
40 PIEDS A USAGE D'ENTREPÔTS POUR LES COMMISSIONS
ELECTORALES LOCALES DE LA COMMISSION ELECTORALE
INDEPENDANTE**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Date : 08 Octobre 2020

CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

I – OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), a pour objet de définir les spécifications techniques et les descriptions d'exécution **des travaux de rénovation, d'électrification et de réalisation de socle de conteneurs 40 pieds à usage d'entrepôts pour les Commissions Electorales Locales de la CEI.**

Lesdites réalisations d'ouvrages devront être réalisées dans le respect des règles de l'art, des règlements et avis techniques, des normes européennes et DTU en vigueur et sauf dérogation explicite, en conformité aux normes ivoiriennes en vigueur.

II – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent dossier d'appels d'offres couvre les corps d'état nécessaires au parfait achèvement des travaux, prévus au marché et répartis comme suit :

- LOT N°0 : GENERALITES
- LOT N°1 : TERRASSEMENTS
- LOT N°2 : GROS ŒUVRE
- LOT N°6 : SERRURERIE
- LOT N°10 : ELECTRICITE
- LOT N°18 : PEINTURE

III – PLANNING ET CADENCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra soumettre au PNUD dans les SEPT (7) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, le calendrier d'exécution des travaux – **de quarante-cinq (45) jours** – sur lequel il s'engage à conduire le chantier, comportant tous les renseignements et justifications utiles. Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit calendrier, le PNUD fera application des mesures prévues par le C.C.A.G après mise en demeure. Même pour les délais partiels portés au planning. Le planning des travaux sera obligatoirement affiché au bureau du chantier et constamment tenu à jour sous la surveillance de l'ingénieur du PNUD.

IV – PLANS D'EXECUTION ET NOTES DE CALCULS

Dans le cadre du présent dossier d'appels d'offres, des plans de principe ont été édités à l'effet pour l'entrepreneur de s'en approprier et d'en tenir compte dans le choix de son mode d'exécution des travaux et la formulation de sa soumission.

Toutefois, avant le début des travaux, l'entrepreneur devra transmettre la note méthodologique des travaux, le plan d'hygiène, de sécurité et environnemental du chantier ainsi que les notes de calculs justificatives et tous les plans d'exécution nécessaires (fondations, coffrage, ferrailage, électricité, etc...) à la réalisation des ouvrages. Les frais induits sont à la charge de l'entrepreneur.

V – VISAS ET CONTRÔLES DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les visas « *bons pour exécution* » des travaux, ainsi que les recommandations techniques et approbations des matériaux et matériels sont de la compétence exclusive de l'ingénieur du PNUD.

VI – IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est tenu de faire établir, à ses frais, par un géomètre expert agréé, l'implantation des massifs de fondations et des plateformes devant recevoir les bureaux préfabriqués, objets du présent Appels d'offres. La pose des repères définissant les axes et les points de niveaux seront également à sa charge.

VII – INSTALLATION DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de prévoir, à ses frais, un local de chantier qui servira de lieu d'entreposage et de stockage de ses matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de ses prestations prévues au marché. Il devra également prévoir, un autre local pour les réunions de chantier. Les réunions de chantier présidées par l'ingénieur du PNUD se tiendront lors des visites de site jusqu'à la fin des travaux. Ce local, devra disposer :

- d'une table d'au moins 2 x 1.5m et d'au moins six (6) chaises ;
- de panneaux muraux en contreplaqué pour l'affichage des plans ;
- d'un espace qui servira à recevoir les échantillons des matériaux et équipements retenus pour les différents corps d'état.

VIII – APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE

L'entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires, à ses frais, auprès de la SODECI et de la CIE pour l'alimentation en eau et en électricité du chantier. Dans le cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seront pas disponibles, l'entrepreneur est tenu d'assurer les approvisionnements nécessaires à l'aide de citernes d'eau potable (PH=7) et de groupes électrogènes en nombre suffisant.

IX – MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

Les matériaux et équipements destinés à l'exécution des travaux faisant l'objet du présent Cahier des Prescriptions Techniques seront de qualité reconnue. La qualité des produits utilisés sera certifiée par un organisme ivoirien de certification (CODINORM, LBTP, etc.) et/ou par un organisme international de certification (CSTB, AFNOR, EUROCODES, etc.). Dans tous les cas, les conditions générales et la qualité des produits, équipements ou matériaux seront définies par les normes ivoiriennes et internationales en vigueur.

Tout produit, équipement ou matériau destiné aux travaux fera l'objet d'une autorisation d'utilisation par l'ingénieur du PNUD. En cas de doute, le produit, équipement ou matériau devra être soumis, préalablement aux essais d'agrément – *nécessaires* – justifiant de leur conformité aux spécifications et normes en vigueur ou spécifiées explicitement par un avis technique et justifiant d'une fiche technique.

X – PROVENANCE DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES

D'une façon générale, la provenance des matériaux, matériels, équipements et fournitures devra être agréée par l'ingénieur du PNUD. Les sables de rivière ou de lagune seront lavés, tamisés, exempts de tous détrit.

Les ciments seront livrés sur le chantier en sacs plombés de 50 kgs. Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité sera rejeté.

Tous les matériaux non conformes à ces prescriptions seront refusés.

XI – ECHANTILLONNAGE

L'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur du PNUD, un échantillon de chaque espèce de matériau, d'équipement ou de fourniture qu'il compte utiliser. Il ne pourra les mettre en œuvre qu'après acceptation et/ou approbation donnée par l'ingénieur du PNUD.

Les échantillons acceptés seront déposés au bureau du chantier ou tout autre lieu - *réputé sûr* - et serviront de base de vérification pour la réception des travaux. L'entrepreneur devra présenter à toute réquisition, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux proposés.

XII – GARANTIE

L'entrepreneur garantit que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés en exécution du présent Marché sont neuves et n'ont jamais été utilisées. L'entrepreneur garantit en outre que tous les matériaux, matériels et fournitures livrés n'ont aucune défectuosité due à leur mise en œuvre. Le PNUD est seul compétent pour juger de la qualité des matériaux, matériels et fournitures et décider de leur lieu d'emploi particulier. Le lieu de provenance des matériaux ne peut en aucune façon préjuger de leur qualité.

Les provenances devant faire l'objet d'un agrément seront soumises au PNUD en temps utile pour respecter le délai d'exécution – **de quarante-cinq (45) jours** – contractuel et au maximum dans un délai de SEPT (7) jours ouvrables à compter de la notification du Marché.

XIII – ESSAIS DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les frais d'essais de conformité des matériaux, matériels et fournitures aux spécifications normatives seront à la charge de l'entrepreneur. Les essais seront effectués conformément aux normes en vigueur. A défaut, aux modes opératoires agréés par le PNUD. Ils seront faits obligatoirement par un laboratoire agréé par le PNUD.

XIV – CONTROLE DES TRAVAUX ET VERIFICATION DE LA QUALITE

Le PNUD se réserve le droit de procéder à tout contrôle des travaux qu'il jugera nécessaire, soit par ses propres moyens soit par d'autres organismes de contrôle (Laboratoire, Bureau de Contrôle, etc.). Ainsi, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, des réunions de chantier hebdomadaires seront organisées et feront l'objet de compte-rendus. Il sera porté aux comptes rendus (i) les généralités, (ii) le point d'avancement des travaux, (iii) les observations sur les travaux et les recommandations techniques, (iv) les diligences, (v) les points de divers.

Pour la vérification de la qualité des matériaux mis en œuvre, à chaque fois, qu'il le jugera utile et à la demande du PNUD, l'entrepreneur est tenu de fournir les échantillons nécessaires au dit contrôle à ses frais et en quantité suffisante. De même que l'entrepreneur est tenu de donner libre accès à l'organisme chargé de la vérification et lui assurer les moyens nécessaires (main d'œuvre, échafaudage, éclairage, eau et électricité, etc.). L'entrepreneur devra prendre ainsi toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier, la quantité suffisante des matériaux vérifiés et acceptés ; indispensable à la bonne marche des travaux et dont

l'échantillonnage aura été agréé par le PNUD et par l'ingénieur.

La demande de réception d'un matériau, devra être faite au moins quatre (4) jours avant son emploi. Les matériaux et fournitures ne répondant pas aux normes, DTU et règles en vigueur seront refusés et évacués du chantier dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

XV – MALFAÇONS ET VICES DE CONSTRUCTION

Si des malfaçons et/ou vices de construction qui s'avéreraient irréparables venaient à être décelés, les ouvrages correspondants seront démolis et repris entièrement et ce, à la charge de l'entrepreneur.

Si ces malfaçons et/ou vices de construction entraînent des dépenses ou dégâts pour d'autres corps d'état d'une part ou des dégâts sur le voisinage (constructions mitoyennes, réseaux ou voiries) d'autre part, ces dépenses et reprises des dégâts seront également à la charge de l'entrepreneur.

CHAPITRE II : DEVIS DESCRIPTIF

PREAMBULE

Il est recommandé que l'entrepreneur soumissionnaire se rende sur les lieux, par autant de visites que nécessaires pour prendre connaissance des difficultés liées à l'exécution des travaux en termes d'accessibilité du site.

L'entrepreneur s'assurera de respecter toutes les dispositions requises dans le cadre des mesures ANTI COVID édictées par le gouvernement et de s'assurer, si requis, de la disponibilité des équipements nécessaires (masques, gel, etc ..) à ses propres frais. Le PNUD ne fournira aucun équipement.

. De ce fait, l'entrepreneur devra prendre connaissance de la nature du sol en présence et de l'espace à bâtir, de s'assurer de tous les aléas possibles pouvant gêner la pleine jouissance de sa capacité technique et financière. Il devra, à cet effet, prendre toutes les précautions idoines et nécessaires – *avant la soumission* – pour pallier et soumettre à l'ingénieur et au PNUD, les insuffisances techniques possibles liées à la déclinaison du projet.

Car, l'entrepreneur soumissionnaire étant réputé jouir de capacités techniques et professionnelles avérées et compléter – *le cas échéant* – par des observations et recommandations ; les détails manquants au Dossier d'Appels d'Offres. L'ingénieur et le PNUD jugeront de la pertinence desdites observations et recommandations. Et si tel est le cas, elles seront versées au Dossier d'Appels d'Offres comme additifs et divulguées à toutes les entreprises soumissionnaires qui les prendront en compte.

Dans tous les cas, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne sera admise après le délai imparti aux entreprises pour formuler leurs offres. Les différentes soumissions devant respecter le cadre du Devis Quantitatif proposé, in fine.

LOT N°0. GENERALITES

0.4 – GENERALITES

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- La démolition du socle existant en mauvais état
- L'implantation de l'ouvrage
- L'élaboration des plans d'exécution, de transmission de fiches techniques et d'échantillons de matériaux et de matériels des différents corps d'état.

84. 0.1.1 – Implantation de l'ouvrage

L'implantation des plateformes devra se faire par un géomètre expert inscrit à l'ordre des géomètres experts de Côte d'Ivoire. Les données géodésiques et les coordonnées géométriques de l'implantation devront faire l'objet d'une approbation de l'ingénieur, avant tout début des travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'implantation et aléas s'applique au mètre carré (m²).

Localisation : Cf. plan d'implantation

85. 0.1.2 – Elaboration des plans d'exécution, essais de conformité et transmission de fiches techniques

L'entrepreneur devra procéder par l'intermédiaire de bureaux d'études techniques à :

- l'élaboration de plans d'exécution des différents corps d'état ;
- la transmission de toutes fiches techniques et échantillons relatifs aux produits et matériels à utiliser dans le cadre des travaux ;
- des prélèvements d'échantillons de matériaux et à des essais d'écrasement possibles.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions d'élaboration des études et des essais de laboratoire et des essais in-situ s'applique au forfait (forf.).

LOT N°1. TERRASSEMENTS

1.1– FOUILLES DE FONDATIONS

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux suivants :

- L'entrepreneur devra s'assurer des caractéristiques des sols en présence, des taux admissibles des sols, au travers d'études géotechniques qu'il pourra faire mener à ses frais préalablement.
- La fourniture de tous matériels nécessaires ;
- L'exécution des fouilles en pleine masse et en rigoles en terrains de toutes natures y compris étalement et blindage si nécessaires ;
- L'évacuation à la décharge publique de toute terre non nécessaire, provenant des déblais préalablement réalisés.

86. 1.1.1 – Fouilles de la Plateforme

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des fouilles en pleine masse de 1^è catégorie par tous moyens. La fouille de dimensions minimales variables – *selon plans d'exécution approuvés* – et d'une profondeur de vingt (20) centimètres pour les fonds des plateformes en-dessous du Terrain Naturel et de vingt (20) centimètres pour les bèches de dimensions 20 cm x 25 cm. Dans tous les cas, la profondeur du bon sol sera préconisée.

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser le compactage du fond de fouilles, avant tous travaux de gros œuvre. Le compactage sera mécanique à l'aide d'une dame vibrante ou d'une dame mécanique. Le compactage sera à 95% de l'OPM

Localisation : Emprise de la Plateforme de l'ouvrage à réaliser.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fouilles et aléas s'applique au mètre cube (m3).

LOT N°2. GROS ŒUVRE

2.1– OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La mise en œuvre d'un béton de propreté ;
- La réalisation d'une plateforme et de longrines en béton armé formant bèches ;
- La réalisation d'un dallage armé d'épaisseur 15 cm ;
- La mise en œuvre sur ouvrages béton, d'enduits ciment.

87. 2.1.1 – Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 d'épaisseur 5 cm

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser sur une épaisseur minimale de cinq (5) centimètres, un béton de propreté et comprenant :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Les graviers seront de quartz, ou de granit concassé. Ils seront lavés et exempts de terres ou de boues et détritux végétaux.
- La fabrication du béton dosé à 150 kg/m3 constitué de 150 kg de ciment CPJ 32,5, de 400 L de sable 0/5, 800 L de gravillons 5/25 et 120 L d'eau ($6 \leq \text{PH} \leq 9$) ;
- Le réglage soigné des fonds de fouilles ;
- La mise en œuvre du béton de propreté, le serrage et le lissage du béton.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de transport des constituants, de fabrication, de mise en œuvre du béton et aléas s'appliquent au mètre cube (m3).

Localisation : Fond de fouilles. Suivant plan d'exécution.

88. 2.1.2 – Plate-forme en Béton Armé de terre-plein

L'entrepreneur adjudicataire devra la réalisation d'une plateforme en béton armé qui comprend :

- L'approvisionnement de tous matériaux et fournitures, nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage ;
- Le réglage et le compactage hydraulique du sable mis en place ;
- La fourniture et la mise en place d'un film polyane d'épaisseur minimale de 200 μm ;
- La confection et le montage des coffrages bois sur le périmètre du bâtiment ;
- Le façonnage et la mise en place d'armatures à raison de 1,2 kg d'acier par mètre carré de dallage ;
- L'exécution d'une plate-forme en Béton Armé d'épaisseur quarante-cinq (45) centimètres en béton dosé à 250 kg/m3 constitué de 250 kg de ciment CPJ 42,5 ou CPA 42,5, de 450 L de sable 0/5, 850 L de gravillons 5/25 et de 120 L d'eau de gâchage ($6 \leq \text{PH} \leq 9$) ;
- L'exécution des joints de dilatation de retrait et d'isolement, le mode d'exécution des travaux, etc..., devront être conformes aux recommandations et règles professionnelles des travaux de dallage n° 482 de Mars-Avril 1990 ;

- L'exécution de renforts d'aciers sous cloisons ;
- Les réservations nécessaires pour les éventuels scellements de pièces métalliques ;
- Le décoffrage et le ragréage si nécessaire.

2.1.2.1– Béton de forme d'épaisseur 35 cm minimum et bêtes 20 cm x 25 cm y/c armatures

2.1.2.2– Coffrage bois

Localisation : Plateforme en béton armé

Ces prix s'entendent toutes sujétions d'achat et de transport des constituants, de la pose du film polyane, de fabrication et de mise en œuvre du béton, du façonnage et de pose des aciers et aléas. Ces prix s'appliquent au mètre carré (m2) pour le béton, au mètre carré (m2) pour le film polyane et au mètre carré (m2) pour le coffrage en bois.

2.2 – OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux :

- La mise en œuvre d'enduits ciment hydrofuge sur ouvrages béton.

89. 2.2.1 – Enduits sur ouvrages bétons

L'entrepreneur adjudicataire devra réaliser des enduits au mortier de ciment et comprenant :

- la fourniture de tous les matériaux et matériels nécessaires ;
- la mise en place des échafaudages nécessaires ;
- le nettoyage et l'humidification du support ;
- la fabrication d'un mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 de sable sec ;
- l'exécution de l'enduit en 3 couches (gobetis + corps d'enduit + couche de finition) suivant pour une épaisseur de 1,5 cm à 2 cm, jusqu'à 0,10 cm en-dessous du TN ;
- l'enduit sur ouvrages béton sera un enduit hydrofuge lissé ;
- le nettoyage après travaux et l'évacuation des gravois à la décharge publique.

2.2.1.1– Enduit ciment hydrofuge lissé

L'enduit ciment hydrofuge de finition lissée à mettre en œuvre sera constitué de mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 et de produit hydrofuge type SIKALATEX de chez SIKA ou de qualité équivalente.

Localisation : Sur ouvrages en béton

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions d'achat, de transport des constituants, de fabrication et de mise en œuvre des enduits et aléas, s'appliquent au mètre carré (m2) pour les enduits.

LOT N°6. SERRURERIE

6.1– CONTENEUR

90. 6.1.1 – Conteneur maritime existant

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la manutention du conteneur existant. A savoir le levage et la repose après achèvement de la plateforme en béton y compris toutes sujétions de pose et aléas.

Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La manutention sur le site du conteneur maritime 40 pieds ;
- L'achat et la pose d'antivols haute sécurité Mul-T-Lock **Container Lock**. C'est un dispositif lourd qui se pose sur les barres de crémone des **conteneurs métalliques et maritimes semblable aux fermetures SECUPPLUS**. Cet antivol est constitué d'un élément coulissant en **acier spécial** munit d'une **gâche blindée et renforcée**. L'écartement est ajustable de 300 à 460 mm. La fermeture de ce **dispositif antivol pour conteneur** est assurée par un **cylindre haute sécurité Mul-T-Lock** fixé sur le dispositif.
- Le nettoyage après travaux.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas de manutention, de réglage et de repose du conteneur sur la plateforme y compris les antivols haute sécurité. Ce prix s'applique à l'unité (u).

6.1.1.1 – Manutention du conteneur existant sur la plate-forme

LOT N° 10. ELECTRICITE

Le présent descriptif a pour objet de définir les installations électriques devant être réalisés dans les hangars à usage d'entrepôts. Les installations électriques seront réalisées selon la norme NF C 15-100 dans sa version la plus récente (2015-2016).

10.1– ALIMENTATION PRINCIPALE

91. 10.1.1 – Branchement niche CIE et raccordement électrique

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation de l'alimentation électrique depuis le point de raccordement CIE (Niche de comptage) jusqu'à la boîte de dérivation d'entrée dans le bâtiment.

Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- la fourniture de câble à feuillard HFG 1000 4 x 6 mm² de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) ;
- le tracé de la tranchée jusqu'à la limite de propriété, faisant office d'entrée (boîte de dérivation) pour l'alimentation électrique du bâtiment ;
- l'exécution de la tranchée de largeur maximale de quinze (15) cm et de profondeur minimale de cinquante (50) cm pour les circulations piétonnes et de quatre-vingt (80) cm pour les circulations d'engins et de véhicules ;
- la mise en place du lit de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la pose du câble électrique selon le tracé ;
- la mise en place de la deuxième couche de sable sur une hauteur minimale de dix (10) cm ;
- la mise en place d'une couche de terre de déblais sur une hauteur comprise entre quinze (15) et vingt (20) cm ;
- la mise en place du grillage avertisseur de couleur rouge, sur toute la longueur du raccordement électrique. Il sera positionné entre 15 et 30 cm au-dessus du réseau ;
- la fermeture de la tranchée par une dernière couche de terre de déblais pour noyer le câble armé.

Localisation : Tranchée à réaliser et pose du câble de raccordement électrique

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml) de câble et de grillage avertisseur.

92. 10.1.2 – Mise à la terre et liaisons équipotentielles

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux suivants :

- La création d'une mise à la terre indépendante par piquet de terre en cuivre de longueur minimale de deux (2) mètres relié par un conducteur de terre (H07V-K) de 16 mm² sous gaine de protection PVC ou cuivre nu de 29 mm² – en fond de fouille – jusqu'à la barrette de coupure posée à l'extérieur – sur la paroi externe – du conteneur et situé à 30 cm (minimum) par rapport au Terrain Naturel ;
- La terre sera remontée sur une barrette de coupure et sera implantée selon un schéma technique approuvé par l'ingénieur du PNUD. La barrette de coupure à utiliser est la barrette de coupure haute

avec isolant céramique ;

- La mise en équipotentialité de toutes les masses métalliques par procédé CADWELL ;
- La vérification de la mesure de terre. Cette mesure ne devra pas dépasser cinq (5) Ohms.

Localisation : Emplacement selon plan approuvé

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique au mètre linéaire (ens.).

10.1.2.1 – Mise à la terre par ceinturage de câble cuivre nu 29 mm² et piquet de terre y/c raccords bimétalliques, regard et barrette de coupure haute

93. 10.1.3 – Tableau de distribution

Ce prix comprend :

- La fourniture, la pose et le raccordement du tableau de distribution électrique suivant le synoptique à transmettre et approuvé par l'ingénieur du PNUD ;
- Le Tableau de distribution électrique du bâtiment sera de chez LEGRAND ou de chez SCHNEIDER ou ABB et comportera au moins huit (8) modules dans lequel sera installé des Interrupteurs Différentiels triphasés de type A de sensibilité 30 mA comme protections de tête, des DPN pour protéger les circuits d'éclairage d'ampérage adéquat, un parafoudre de calibre adéquat. Le schéma électrique devra être fourni pour avis et approbation par l'ingénieur du PNUD avant son implémentation dans le bâtiment ;
- Le Tableau de Distribution électrique sera implanté à l'intérieur du conteneur de concert avec les parties prenantes et alimenté comme indiqué. Il sera composé selon les indications du bilan de puissance, de la note de calcul électrique, du schéma synoptique et des spécifications techniques en vigueur ;
- La mise en œuvre des différents raccordements et connectiques électriques des protections et répartiteurs modulaires ;
- Les tests divers et l'équilibrage des différentes phases si nécessaire ;
- La certification de conformité **SECUREL** des installations électriques ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Emplacement selon plan

Ce prix qui s'entend toutes sujétions de fourniture, de câblage, de connexion et aléas s'applique à l'unité (u)

10.1.3.1 – F/P Coffret de type apparent 8 modules y/c protections de tête triphasées et protections de circuits par DPN et parafoudre

10.2– DISTRIBUTION INTERIEURE

94. 10.2.1 – Câblages électriques

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux de la distribution électrique à l'intérieur de l'Abri préfabriqué. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;

- La fourniture et le passage de câble électrique U 500 VGV 3 x 1,5 mm² type PLASTICABLE ou équivalent de qualité certifiée (CSTB, AFNOR CIE, LBTP, etc.) pour l'alimentation des circuits d'éclairage en plafond. Les câbles seront posés sous goulottes rondes ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique de principe.

Ces prix s'entendent toutes sujétions de fourniture, de câblage et de raccordements et aléas s'applique toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire (ml).

10.2.1.1 – F/P câble U 500 VGV 3 x 1,5 mm² sous tube isolant et sous goulotte ronde apparente

10.3 – APPAREILLAGES

95. 10.3.1 – Interrupteurs

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'interrupteurs électriques. Ce prix comprend :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose d'Interrupteurs Double Allumage étanche de chez LEGRAND, SCHNEIDER ou équivalent ;

Localisation : Selon schéma d'installation électrique à transmettre par l'entrepreneur.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'interrupteurs.

10.3.1.1 – F/P Interrupteur D.A étanche de type apparent

96. 10.3.2 – Appareils d'éclairage

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de pose d'appareils d'éclairage. Ces prix comprennent :

- La fourniture de tous matériels et matériaux nécessaires ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED nue 0,60 m 18 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;
- La fourniture et la pose de réglettes fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 W de chez MAZDA, PHILIPS ou de qualité équivalente ;

Localisation : Façades du conteneur pour les réglettes fluo-mono étanches, Réglettes fluo-mono nues dans les conteneurs.

Ces prix s'entendent toutes sujétions et aléas de fourniture et de pose. Ces prix s'appliquent à l'unité (u) d'appareils.

10.3.2.1 – F/P Réglette fluo-mono LED nue 0,60 m 18 w

10.3.2.2 – F/P Réglette fluo-mono LED étanche 1,20 m 36 w

10.4– DIVERS

97. 10.4.1 – Frais de contrôle SECUREL

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge à la fin de ses travaux d'électricité, de faire réaliser par l'organisme national de contrôle et de vérification des installations électriques LBTP SECUREL afin d'attester de sa conformité aux normes en vigueur : Ce prix comprend :

- Le paiement des honoraires du prestataire de contrôle et la délivrance à l'entrepreneur – le cas échéant – de l'attestation de conformité des installations électriques SECUREL.

Localisation : Installation électrique à vérifier et à certifier

Ce prix s'entend toutes sujétions et aléas de déplacement et de vérification. Ce prix s'applique à l'ensemble (ens.)

N°18. PEINTURE

18.1– TRAVAUX PREPARATOIRES

18.1.1– Travaux préliminaires

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation des travaux préparatoires conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- Le brossage à la brosse métallique du support existant et des maçonneries neuves, le lavage éventuel, jusqu'à l'obtention d'un support propre et sain ;
- L'égrenage, l'époussetage et le ponçage du support neuf jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ou ;
- Le décapage, l'époussetage et le ponçage des anciens badigeons jusqu'à l'obtention d'un support lisse et soyeux ;
- Le grattage par brosse métallique et par cutter, le lavage par eau à pression type KARCHER ;
- Le dégraissage des éléments par solution décapante pour éléments ferreux ;
- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateforme béton et supports ferreux

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.1.1.1 – Brossage, égrenage et époussetage de maçonneries neuves

18.1.1.2 – Grattage, lavage et nettoyage par dégraissage des supports ferreux

18.2– PEINTURE SUR OUVRAGES MACONNES ET BETONS

18.2.1– Peinture sur plateforme

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux de peinture conformément à la **norme NF P 74-201 (DTU 59.1, 59.2 ou 42.1)** et **DTA** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin. A savoir :

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- La protection des parties d'ouvrages non concernées ;
- La mise en œuvre d'une (1) couche d'impression de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente, diluée avec 20% d'eau et appliquée de préférence au rouleau et ce conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;
- La mise en œuvre de deux (2) couches de peinture de sol époxy en phase aqueuse satinée type **FREITATRAFIC AQUA COLOR qualité antidérapante** de chez **FREITAG (PPG)** ou qualité équivalente conformément aux recommandations du fabricant (cf. fiche technique) ;

- Le nettoyage après travaux.

Localisation : Plateformes, marches d'escaliers et terrasse

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

18.2.1.1 – F/P Peinture époxy en phase aqueuse satinée FREITATRAFFIC AQUA COLOR qualité antidérapante

18.3 – PEINTURE SUR ELEMENTS FERREUX

18.3.1 – Traitement anticorrosion des éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux, conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique et panneaux sandwich, selon notes de calcul ;
- Le traitement des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de Primaire bi composant époxydique polyamide satiné **SIGMACOVER 280** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.1.1 – Fourniture et Application de Primaire par SIGMACOVER 280 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.3.2 – Peinture de finition sur éléments ferreux

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge, la réalisation de travaux d'anticorrosion de tous éléments ferreux conformément à la **norme ISO 1461** en vigueur et seront réalisés avec le plus grand soin à savoir:

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires ;
- Le façonnage des pièces constitutives de la charpente métallique, selon notes de calcul ;
- La finition du traitement anticorrosion des éléments ferreux par la mise en œuvre de deux (2) couches de finition bi composant acrylique polyuréthane **SIGMADUR 550** de chez **PPG Protective & Marine Coatings** ou qualité équivalente

Localisation : Parements extérieurs et intérieurs du conteneur

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2) de surface traitée.

18.3.2.1 – Fourniture et Application de Peinture de finition par SIGMACOVER 550 de chez PPG Protective & Marine Coatings

18.4 – DIVERS

18.4.1– Panneau calligraphique en plexiglas sur format 80 x 60 ép. 6 mm sur supports métalliques y compris fixations et pose

L'Entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge la confection et la pose d'un panneau calligraphique qui portera les inscriptions des partenaires et indiquera de façon explicite la destination de l'ouvrage, ainsi que le type de bâtiment construit.

- La fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels nécessaires;
- La pose du panneau calligraphique, comme prescrit ;

Localisation : Habillage façon décoration et calligraphique sur l'entrée du bâtiment

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'ensemble (ens.)

SECTION 6A : CADRES QUANTITATIFS

Les devis détaillés à renvoyer par lot de marché sont en annexe au présent document.

SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2020] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DAP
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Conformément aux allotissements
Exigences en matière d'installation	Conforme aux CCTP
Exigences en matière de tests	Étanchéité à l'eau et à l'air
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Non applicable
Mise en service	Non applicable
Période de garantie	Minimum un (1) an
Service d'assistance locale	Non Requis
Conditions de paiement	<p>PAR TRANCHE DE PAIEMENT</p> <p>20% Installation du chantier et/ ou livraison des conteneurs 50% à l'avancement de 70 % des travaux 30 % Certification des travaux</p> <p>Garantie de 10% libérée après certification définitive des travaux.</p>
Conditions de versement du paiement	<p><input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres</p> <p><input type="checkbox"/> Certification du rapport d'avancement des travaux après contrôle de la part du PNUD (Ingénieur et validation CTP)</p>
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français

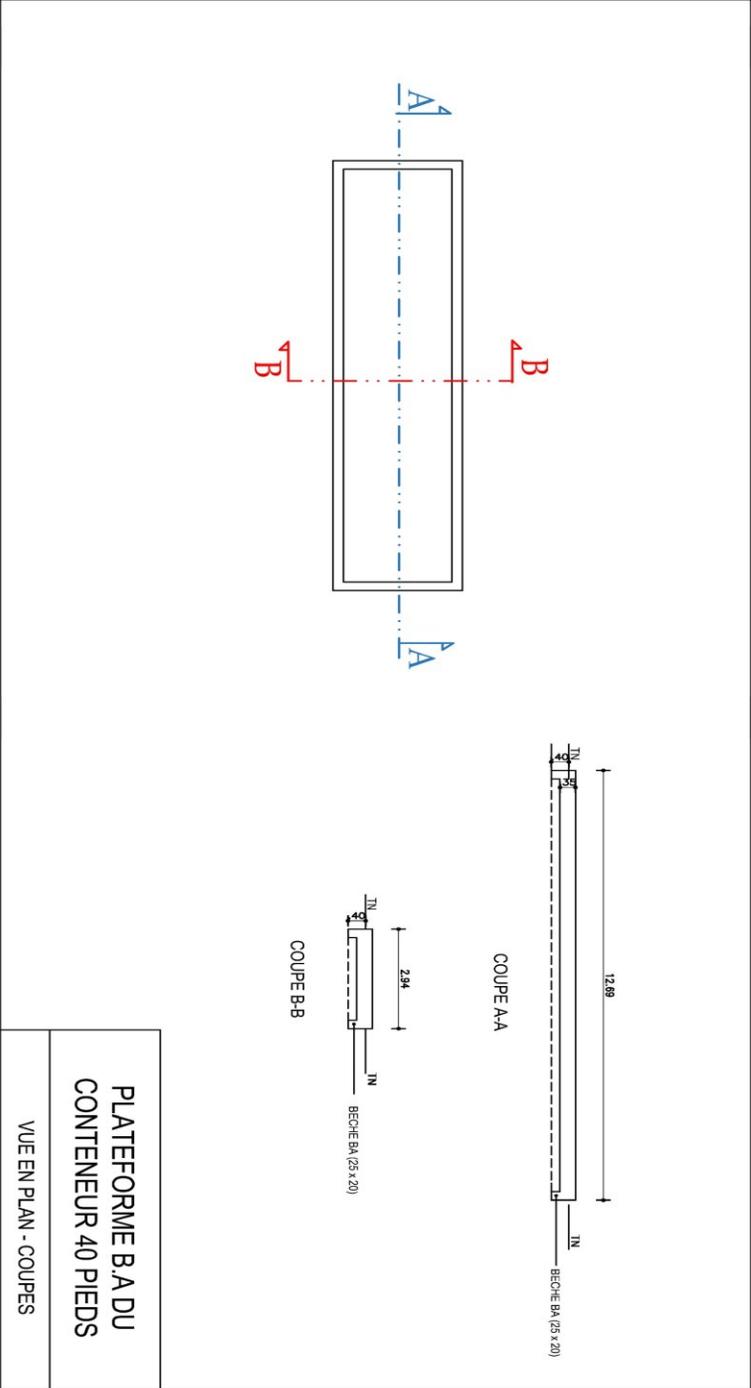
Section 6 : ALLOTISSEMENT DE LA REALISATION DES CONTENEURS DANS LES 82 LOCALITES – PLANS DE PRINCIPE

tab 1 - ALLOTISSEMENT DE LA REALISATION DES CONTENEURS DANS LES 61 LOCALITES

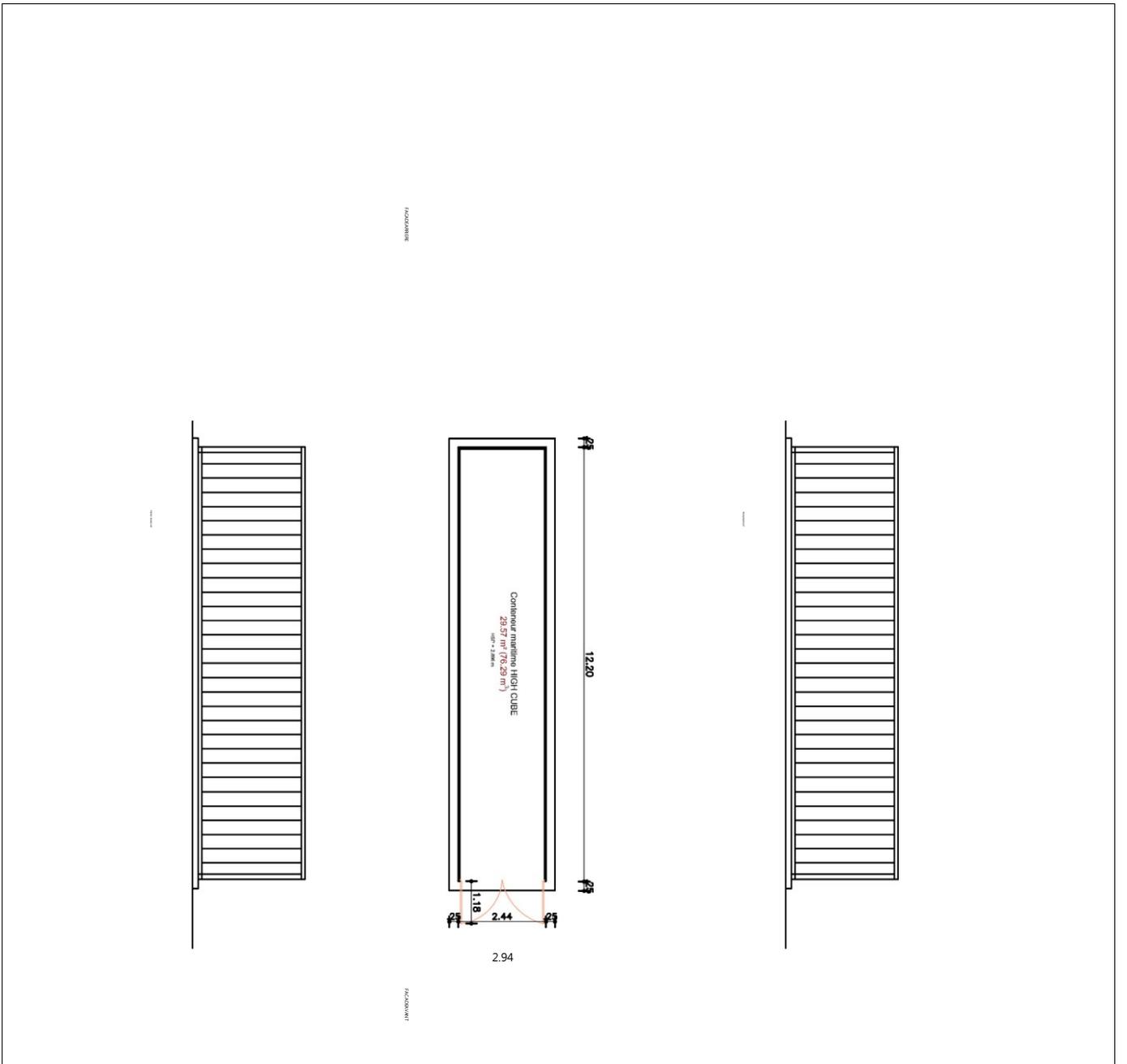
LOTS DES MARCHES	N°	REGIONS	VILLES	TYPE DE VARIANTE	NOMBRE DE LOCALITES
LOT C	3	IFFOU	1. DAOUKRO	VARIANTE 3	13
			2. M'BAHIKRO	VARIANTE 2	
			3. PRIKRO	VARIANTE 2	
		LA ME	4. ADZOPE	VARIANTE 2	
			5. ALEPE	VARIANTE 2	
			6. AKOUPE	VARIANTE 2	
		MORONOU	7. BONGOUANOU	VARIANTE 1	
			8. M'BATTO	VARIANTE 4	
		N'ZI	9. DIMBOKRO	VARIANTE 1	
			10. BOCANDA	VARIANTE 1	
		SUD-COMOE	11. ABOISSO	VARIANTE 1	
			12. ADIAKE	VARIANTE 1	
			13. TIAPOUM	VARIANTE 1	
LOT D	4	BAFING	1. TOUBA	VARIANTE 2	13
			2. KORO	VARIANTE 1	
		CAVALLY	3. GUIGLO	VARIANTE 1	
			4. TAÏ	VARIANTE 1	
			5. TOULEPLEU	VARIANTE 3	
		GUEMON	6. DUEKOUÉ	VARIANTE 1	
			7. BANGOLO	VARIANTE 1	
			8. KOUIBLY	VARIANTE 1	
		TONKPI	9. MAN	VARIANTE 1	
			10. ZOUAN-HOUNIEN	VARIANTE 3	
			11. SIPILOU	VARIANTE 1	
			12. DANANE	VARIANTE 3	
			13. BIANKOUMA	VARIANTE 1	
LOT E	5	BAGOUE	1. BOUNDIALI	VARIANTE 2	8
			2. TENGRELA	VARIANTE 2	
		FOLON	3. MINIGNAN	VARIANTE 1	
			4. KANIASSO	VARIANTE 2	
		KABADOUGOU	5. ODIENNE	VARIANTE 1	
			6. GBELEBAN	VARIANTE 3	

			7. MADINANI	VARIANTE 4	
			8. SEGUELON	VARIANTE 4	
LOT F	6	HAMBOL	1. NIAKARA	VARIANTE 2	9
			2. DABAKALA	VARIANTE 4	
		PORO	3. KORHOGO	VARIANTE 3	
			4. M'BENGUE	VARIANTE 1	
			5. SINEMATIALI	VARIANTE 4	
			6. DIKODOUGOU	VARIANTE 4	
	TCHOLOGO	7. FERKESSEDOUGOU	VARIANTE 3		
		8. KONG	VARIANTE 2		
		9. OUANGOLODOUGOU	VARIANTE 3		
LOT G	7	BELIER	1. DIDIEVI	VARIANTE 1	9
		BERE	2. MANKONO	VARIANTE 2	
			3. DIANRA	VARIANTE 2	
		GBEKE	4. BOUAKE	VARIANTE 1	
			5. BEOUMI	VARIANTE 2	
		MARAHOUÉ	6. SINFRA	VARIANTE 2	
			7. ZUENOULA	VARIANTE 1	
		WORODOUGOU	8. SEQUELA	VARIANTE 3	
			9. KANI	VARIANTE 4	
LOT H	8	BOUNKANI	1. BOUNA	VARIANTE 2	9
			2. NASSIAN	VARIANTE 3	
			3. TEHINI	VARIANTE 4	
		GONTOUGO	4. BONDOUKOU	VARIANTE 2	
			5. SANDEGUE	VARIANTE 2	
			6. KOUN-FAO	VARIANTE 1	
			7. TANDA	VARIANTE 1	
		INDENIE-DJUABLIN	8. ABENGOUROU	VARIANTE 2	
			9. BETTIE	VARIANTE 2	
TOTAL					61

PLATEFORME CONTENEUR



VUE ET FACADES CONTENEUR 40 PIEDS



SECTION 7 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENOYER/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucune changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre

disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions	[Compléter]

commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etats financiers certifiés des trois (3) dernières années (2017-2018 et 2019) (comptes de résultats et bilans), y compris le rapport des commissaires aux comptes ❖ Une attestation de bonne exécution pour chacun des 3 clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats des travaux exécutés en Côte d'Ivoire au cours des trois (3) dernières années (2017-2018-2019/2020) ; ❖ Une Attestation de non-faillite délivrée par le tribunal ; ❖ Un certificat d'immatriculation de l'entreprise / Registre de commerce, ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ; ❖ Attestation de ligne de crédit spécifique au présent appel d'offres d'un montant de trente millions (30 000 000) FCFA par lot soumissionné. ❖ Un profil d'entreprise de cinq (5) pages maximum, ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux travaux ; ❖ Un tableau reprenant une liste des équipements, véhicules et autres moyens logistiques dont dispose l'entreprise contractante ainsi que les documents justificatifs (carte grise, assurance, etc.) ; ❖ Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter) ; ❖ Toutes informations concernant les contentieux antérieurs ou actuels au cours des cinq (5) dernières années, dans lesquels le soumissionnaire est impliqué, en indiquant le nom des parties concernées, l'objet du contentieux, le montant en jeu et la décision finale éventuellement rendue ; ❖ Une attestation d'immatriculation et de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ; ❖ Une attestation de régularité sociale (CNPS) valide.

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

<p>Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)</p>	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document sus-référencé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

<input type="checkbox"/> Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la

demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>			
Expertise ressources humaines requises par LOT					
Capacité technique et équipements disponibles requis par LOT					
Respect du calendrier d'exécution de 45 jours MAX par LOT (simultanément si soumission sur plusieurs lots)					
Ligne de crédit requise par LOT					

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>	
Garantie			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.

3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i>
	[insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i>
	[insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i>
	Référence 1 : [insérer]
	Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix tel que détaillé en fichier annexe et soumettre son total HTVA conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément. (NON APPLICABLE)

Langue de l'offre : Francs CFA

Barème de prix

LOT C

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT C –	FFT	1	

LOT D

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT D –	FFT	1	

LOT E

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT E –	FFT	1	

LOT F

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT F –	FFT	1	

LOT G

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT G –	FFT	1	

LOT H

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix TOTAL HTVA
1	Travaux d'installation et/ou de rénovation de conteneur LOT H –	FFT	1	

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

**(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.
Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)**

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du Cliquer ici pour entrer la date pour la fourniture de biens et services au titre de [Insérer nom des biens et services] (ci-après l'« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]